

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MALI, Bamako

AVIS

(*Paris-Dakar*, 30 décembre 1949-5 janvier 1950)

La Société des Brasseries de l'Ouest-Africain a le plaisir d'informer le public soudanais que son usine de Bamako ouvrira le 1^{er} février 1950.

À partir de cette date, elle mettra à la disposition de la population 15 tonnes de glace par jour, et toute la gamme de ses boissons hygiéniques : bière, limonade, eaux gazeuses, sirops, sodas, ainsi que ses délicieux Judor.

La Direction

L'INAUGURATION DE L'USINE DES BRASSERIES DE L'OUEST-AFRICAIN

(*Paris-Dakar*, 17 février 1950, p. 3, col. 5-6)

Samedi dernier, en présence de M. le gouverneur Louveau, de M. le gouverneur intérimaire Geay, et de toutes les personnalités administratives, industrielles et commerciales de la capitale du Soudan, a eu lieu l'inauguration de l'usine de Bamako des Brasseries de l'Ouest-Africain.

Sous la direction de M. Dayan, directeur général de la Société, les invités visitèrent en détail les installations modernes de l'usine, remarquablement équipée.

Le « tour du propriétaire » terminé, M. Dayan remercia les personnalités présentes : M. le gouverneur Louveau, M. le gouverneur intérimaire Geay, la direction des Travaux publics, l'Entreprise de Dragages qui a su réaliser en un temps record et d'une façon impeccable, les constructions de l'usine [SFEDTP], et la direction du Dakar-Niger qui a mis à la disposition de la Société un wagon isotherme et les Établissements Devès et Chaumet pour leur aide précieuse.

« L'usine de Bamako que vous venez de visiter, dit-il, est, comme vous avez pu le constater, dotée d'une installation frigorifique moderne, capable de produire 15 tonnes de glace alimentaire par jour.

Nos installations d'embouteillage : bière et limonade et eaux gazeuses, permettent de fabriquer 2.000 bouteilles-heure.

Nous avons mis également au point la fabrication d'une boisson au jus d'oranges, sous la dénomination « Judor » qui remporte déjà un gros succès au Maroc et à Dakar, et qui sera, nous en sommes sûrs, également appréciée de la clientèle soudanaise.

Jusqu'à ce jour, nos produits en provenance de Dakar étaient acheminés par voie ferrée et, souvent, une quinzaine de jours s'écoulaient entre le départ de l'usine et la mise en vente au Soudan.

Actuellement, comme je vous l'expose plus haut, une bière soutirée à Dakar, sera vendue 48 heures après à Bamako. Il s'agit là d'un avantage exceptionnel pour la qualité du produit.

La glace que nous livrerons sera une glace alimentaire fabriquée avec de l'eau filtrée sur filtre à bougies que vous avez pu voir au cours de votre visite. Elle offrira donc toute garantie d'hygiène et pourra être consommée en toute sécurité par les grands comme par les petits.

Les limonades, eaux gazeuses, sirops et Judor, seront également fabriqués avec de l'eau pure. Vous aurez donc des produits sains et de bonne qualité.

Nous avons également étudié d'une façon très sérieuse, la question « prix » afin de mettre à la disposition de toutes les bourses, des produits de qualité à des prix raisonnables, qui seront encore améliorés du fait de la consignation des emballages.

L'inauguration d'aujourd'hui marque donc une étape nouvelle de la pénétration de nos produits dans la Fédération de l'A.O.F,

Ainsi, grâce à l'effort continu de la Société des Brasseries de l'Ouest-Africain, l'Européen et l'Africain de la ville et de la brousse trouveront, à volonté, à des prix avantageux, des boissons saines, hygiéniques et légères, leur permettant de supporter facilement le rude climat du Soudan. »

M. le gouverneur Louveau, dans une brillante interprétation, souligna l'intérêt qu'offre pour la population du Soudan, la nouvelle usine et félicita vivement la Société des Brasseries de l'Ouest-Africain de son heureuse initiative.

1963 : Société malienne des boissons gazeuses » (SOMALIBO).

Afrique noire francophone

Les brasseries et les fabriques de boissons gazeuses

- Une usine au moins dans chaque pays, sauf en Mauritanie
(*Europe France Outre-Mer*, février 1972)

Le Mali ne possède pas de brasserie, mais une fabrique de boissons gazeuses, SOMALIBO, administrée par SOFRINA (capital 32,5 millions FM, détenu à 76,90 % par SOPAGEF — investissements fin 1969 : 40 millions FM). D'une capacité de 20.000 hl par an, l'usine de Bamako a produit en 1969 et 1970 6.000 hl de boissons gazeuses (et 2.700 t de glace) en légère augmentation par rapport à 1968 (5.000 hl et 2.200 t). Le chiffre d'affaires s'est élevé, pour 1970, à 200 millions FM.

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978, p. 585 :

SOGEPAL (SOCIÉTÉ DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET ALIMENTAIRES)

15, rue du Berri, Paris, 75008 PARIS

ACTIONNAIRES

BRASSERIES ET GLACIERES INTERNATIONALES	40,52
détenu par DENIS FRÈRES	18,54
et GESTION FINANCIÈRE ET IMMOBILIÈRE (PARISIENNE DE)	42,96
ENTREPRISES QUILMÈS (Luxembourg)	19,93
PARTICIPATION DE BRASSERIES (SOCIÉTÉ DE)	16,98
détenu par BRASSERIES ET GLACIERES INTERNATIONALES	54,48

PARTICIPATIONS

SOPAGEF (PARTICIPATION GESTION FINANCEMENT)	69,22
qui détient SOMALIBO (BOISSONS GAZEUSES DU MALI)	76,92

1985 : création de la Société des Brasseries du Mali par le groupe Castel.

25 janvier 1986 : inauguration de l'usine à 18 km de Bamako sur la route de Bougouni.

1990 (janvier) : Castel rachète les Brasseries et glaciers internationales

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Brasseries_glacieres_internationales.pdf

1996 : Bradibo (distribution).

Alain Huetz de Lempis, Boissons et civilisations en Afrique, 2001, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux (Coll. « Grappes & Millésimes »), 658 p.

Au Mali, la SOBOA sénégalaise avait créé en 1963 la « Société malienne des boissons gazeuses » (SOMALIBO) ; l'usine ne produit pas de bière : on en fait venir un peu de Côte d'Ivoire ou du Burkina Faso. En novembre 1985, démarre la brasserie construite par le groupe Castel, qui a pris également le contrôle de SOMALIBO. La production de boissons industrielles dépasse aujourd'hui 100.000 hl (106 662 hl en 1994).

Gilles CARON

Ingénieur des Arts et Métiers.

Ex-Cegelec

- Directeur de maintenance de la Brasserie du MALI à Bamako (Jan 2005-déc 2006)
Capacité 250.000 hecto/an. Usine de 400 personnes. 3 lignes de bière et softdrinks en 2 x 8, dont 1 en PET.

Muté chez Castel-BGI Angola.

Franck Brousseau, directeur général
(ancien directeur d'exploitation des Brasseries du Gabon à Libreville)

La Fondation Coca-Cola pour l'Afrique et
Medshare International offrent des équipements d'une valeur de 137 millions de
F CFA aux hôpitaux maliens
<https://www.afribone.com/> 19 mai 2006

Mercredi, la cérémonie de remise de dons d'équipements d'hôpitaux, d'une valeur de 137 millions de F CFA de la Fondation Coca Cola et Medshare international, au ministère de la Santé, a eu lieu, sous la présidence du ministre de la Santé, M^{me} Maiga Zeinab Mint Youba. Franck Brousseau, directeur général de Bramali, et nombreux autres invités étaient présents.

Renforcer le plateau technique et améliorer la prise en charge des malades dans nos établissements hospitaliers, sont les objectifs visés par ces dons.

Les équipements, destinés aux hôpitaux Gabriel Touré et Point G, comprennent des lits, matelas, matériels médicaux et autres consommables.

Fondation Coca-Cola pour l'Afrique a décidé, pour les prochaines années, d'inscrire ses actions dans l'accompagnement des initiatives communautaires avec une prédilection pour les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'environnement.

Ainsi, c'est dans ce contexte, qu'en partenariat avec Medshare international, une organisation caritative, basée à Atlanta aux États-Unis, elle a fait ce don au Mali

Le Mali tout comme le Liberia, l'Angola, la Sierra Leone, le Kenya ainsi que la République démocratique du Congo, est bénéficiaire des actions de développement de la fondation Coca-Cola.

Le geste de sa fondation matérialise l'engagement de la compagnie Coca-Cola, d'accompagner les communautés et de répondre à leurs besoins pressants, a expliqué Franck Brousseau.

Tout en remerciant les donateurs pour leur geste, ce don, selon la ministre de la santé, répondait à nos besoins en matière de santé.

La fondation Coca Cola et Medshare international, sont solidaires avec les pays en voie de développement, notamment, ceux du continent africain.

Ainsi, la fondation Coca-Cola mobilise les fonds et Medshare international a en charge la récupération du surplus d'équipements ou matériels pour les mettre à disposition.

Fête de la Musique 2006 : Salif Kéïta récompensé
par Alou BADRA HAÏDARA
<https://www.afribone.com/> 26 juin 2006

Il y a de cela vingt-cinq ans que Maurice Fleuret, directeur national de la musique en France, et Jack Lang, ministre français de la Culture, avaient émis l'idée de rendre la musique plus populaire afin de la rendre accessible au plus grand nombre de fans.

Le jour choisi est le 21 juin considéré comme le jour le plus long de l'année. Depuis, la fête de la musique a connu un succès grandissant dans plus d'une centaine de pays.

C'est l'occasion de faire la promotion de jeunes artistes et de découvrir de nouvelles sonorités, tendances musicales et développer les musiques traditionnelles populaires.

Au Mali, depuis quatre ans, la société Bramali célèbre cette fête à travers des manifestations culturelles. De la Rue « Bla bla » à l'hippodrome, cette fête s'est déplacée, cette année, sur les berges du fleuve Djoliba au Palais de la Culture Amadou Hampaté Ba, du 23 au 24 juin dernier.

Le coup d'envoi des activités a été donné par le chef de cabinet du ministre de la Culture, Mohamed Ag, accompagné, pour la circonstance, de ses proches collaborateurs. Il y avait également des responsables de Bramali et son partenaire Seydoni-Mali.

Le chef de cabinet du ministre de la Culture, après avoir souhaité la bienvenue aux invités, a adressé les salutations et les encouragements du ministre Cheick Oumar Sissoko aux organisateurs.

Pour lui, « la fête de la musique est une occasion pour le département de la Culture de se rappeler de tous ces grands artistes qui font la fierté de notre musique à travers les continents. Qu'ils reçoivent tous, l'expression de notre reconnaissance. »

L'un des temps forts de cette cérémonie aura été l'annonce du Prix Radiophonie des Radios du Monde décerné cette année, à notre compatriote, Salif Kéïta, le Domingo de la musique malienne.

Il a reçu ce prix des mains de Abou Diouf, secrétaire général de la Francophonie. Le chef de cabinet du ministre de la Culture, Mohamed Ag, estime que c'est une autre victoire de la musique malienne.

Ce trophée fait suite à d'autres trophées par les artistes maliens. Parmi lesquels, on peut citer le double prix de Adja Soumano lors de la dernière édition des Koras en Afrique du Sud.

C'est dire que la musique malienne a des beaux jours devant elle.

Festival sur le Niger : Honte à BRAMALI et COCA COLA !
par Le Ségovien -

21 février 2007
<https://www.maliweb.net/>

Le hooliganisme n'est plus l'apanage des seuls fans du sport. Désormais il faut noter sur les tablettes, le monde de la boisson. À l'image d'une marque internationale comme Coca Cola et sa représentante au Mali, BRAMALI. On connaissait Coca Cola pour sa puissance à conquérir le marché du rafraîchissement et son marketing très agressif au positif. Mais lors du Festival sur le Niger, nous avons découvert l'autre face cachée de ce géant qui devient très fébrile dès lors que la concurrence frappe à la porte.

Venons en aux faits : les organisateurs du Festival sur le Niger, qui s'est tenu du 1^{er} au 4 février dernier, ont démarché BRAMALI et sa marque Coca Cola pour sponsoriser l'événement. Refus poli. Daffé et son équipe se tournent du côté de BAVARIA, une marque hollandaise qui titille aujourd'hui bien de marque de boissons au Mali. Le représentant de BAVARIA au Mali, Mamadou Bafing Keita, donne son accord et approche même BRAMALI pour sponsoriser ledit Festival en tandem. Là encore, refus net. Qu'à cela ne tienne ! Le 10 août 2006 déjà, soit plus d'un semestre avant l'événement, BAVARIA et l'équipe du Festival signent un protocole de partenariat qui donne en exclusivité toutes les ventes de boissons à l'intérieur du site du Festival et dans un rayon de 100 mètres à BAVARIA.

En contrepartie, cette marque paye au Festival 4 millions de F CFA plus 50 cartons d'eau VITALE et 30 cartons de BAVARIA au choix. Sentant le mauvais dessein de Coca Cola, qui a distribué des annonces de promotion dans les bars de Ségou sur la durée du 31 janvier au 4 février (période du festival de surcroît), le maire de Ségou, garant de l'ordre public et dans l'intention de protéger des annonceurs crédibles signe un arrêté, le n° 08, portant interdiction de toute publicité et de toute vente de boissons autres que les produits « BAVARIA » sur les sites du Festival dans un rayon de 200 mètres.

Mais en dépit de ces mesures, BRAMALI installe des chapiteaux au deuxième rond point (Rond Point de la Pirogue), devant l'Hôtel Auberge, sur le terrain de football du quartier Somono, devant l'Hôtel Esplanade et devant l'Alimentation de Sessine Moukarzel. Cela s'appelle de la provocation puisque tous ces lieux sont à une enjambée des sites du Festival ! Un confrère qui a assisté à des échauffourées opposant les protagonistes n'a trouvé mieux que de nous dire que BRAMALI et sa marque Coca Cola sont des vandales ! Le qualificatif n'est pas du tout fort puisque ces deux larrons ont juré de détruire BAVARIA qui est entrain de leur retirer au Mali leur place de leadership dans la distribution de boissons. Réussiront-ils ?

Ce n'est pas sûr sauf s'ils adoptaient d'autres méthodes de concurrence plus loyales parce que le consommateur sait là où se trouve la qualité.

Moutta

Célébration de la fête de la musique 2007 :
L'objectif est atteint à 200 %, selon le directeur commercial de Bramali, Moussa
Ismaël Touré
par Alou B HADARA
Bamako Hebdo, 29 juin 2007
<https://www.maliweb.net/>

Pour la cinquième fois consécutive, Bramali, en partenariat avec Seydoni-Mali, a célébré avec succès la Fête de la musique version 2007. Cet événement s'est déroulé du 22 au 23 juin au Palais de la Culture, sur les berges du fleuve Niger. Plusieurs artistes confirmés comme Abdoulaye Diabaté, Mangala Camara ou Doussou Bagayoko ont émerveillé le public pendant ces deux jours de spectacle. Selon le directeur commercial

de Bramali, Moussa Ismaël Touré, l'objectif a été atteint à 200 %. Et maintenant, cap sur 2008.

La Fête de la Musique est célébrée depuis cinq ans à Bamako par Bramali, par le biais de sa marque Castel Beer, en parfaite collaboration avec Seydoni-Mali. Cet événement est devenu aujourd'hui une véritable fête populaire pour les Bamakois. L'édition 2007 a vécu du 22 au 23 juin dernier. L'endroit choisi pour les festivités était le Palais de la Culture, sur les berges du fleuve Niger. C'était devant un public très nombreux, qui a envahi très tôt les lieux le vendredi 22 juin, occasion pour certains de voir des artistes talentueux sur scène, le plus souvent en live, pour 70 % des spectacles.

C'est l'Ensemble instrumental du Mali qui a donné le ton, sous l'œil vigilant du ministre de la Culture, Cheick Oumar Sissoko, qui avait à ses côtés les responsables de Bramali, à commencer par son directeur général Franck Brousseau et plusieurs invités de marque. Selon Franck Brousseau, « la Fête de la musique est un moyen pour Bramali de participer à la vie de la cité, en offrant à la population des soirées de distraction. Nous étions déjà depuis longtemps présents sur de nombreux événements sportifs, mais la Fête de la musique comble nos attentes, dans une ambiance très festive. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi de longues années encore. »

Pour ce qui est du show, une kyrielle d'artistes a tenu en haleine le public pendant deux jours. Il s'agit d'Abdoulaye Diabaté, Samba Diallo, Samba Touré, DJ Sénateur, Mariétou Diabaté et beaucoup d'autres. L'artiste le plus attendu par le public était Mangala Camara, surtout avec son dernier opus « Minyè Minyè ô yo yé ». Il a démontré tout son savoir-faire sur scène. L'occasion sera saisie par lui pour revisiter certains morceaux de son dernier album, ce qui a plongé les berges du fleuve Niger dans une ambiance indescriptible.

Ensuite, les Espoirs de la Musique malienne en ont séduit plus d'un. La fête a été aussi marquée par la présence de la talentueuse Doussou Bagayoko, qui, comme par un coup de baguette magique, a fait danser toutes les belles filles, accompagnées par leur mari ou leur copain. « Avec Mangala Camara et Doussou Bagayoko, on peut casser la baraque avec nos copains. Nous sommes là et rien ne nous empêchera de danser, car c'est ça la Fête de la musique. Nous avons-nous aussi notre partition à y jouer », a lâché cette jeune fille, venue accompagnée son petit copain.

Le ministre de la Culture, Cheick Oumar Sissoko, visiblement heureux de cette initiative, dira « le Mali, en tant que pays de culture, ne peut rester en marge de la Fête de la musique. Je me réjouis que notre pays puisse ainsi rassembler ses musiciens au Palais de la Culture. Je m'en réjouis vraiment, même si, aujourd'hui, je suis très triste de la disparition de Mamadou Konté, qui avait dédié sa vie à la culture malienne. » Qui estime aussi que les organisateurs ont trouvé une très belle place pour cette manifestation, les berges du fleuve Niger.

Pour le directeur commercial de Bramali, Moussa Ismaël Touré, « la Fête de la musique est l'occasion de jouer notre rôle d'entreprise citoyenne. C'est une manière de nous rapprocher et d'offrir du divertissement à nos consommateurs. Je suis extrêmement satisfait, puisqu'il y a eu beaucoup de monde au cours des deux soirées. Nous avons offert au public un magnifique feu d'artifice. Je pense que si le public est ravi, nous aussi, nous sommes ravis. C'est vous dire que l'objectif est atteint à 200 % », a-t-il conclu.

Gouro Dao, producteur de son état, s'est dit très content de donner l'occasion au public bamakois de célébrer la Fête de la musique. Il souhaiterait que cet événement soit organisé dans d'autres quartiers de Bamako, notamment sur le grand terrain de Korofina Nord. « On pourrait faire une soirée au Palais de la Culture et une autre dans cet espace. Je crois que les organisateurs doivent décentraliser cette fête dans d'autres localités, même si une partie de l'édition 2006 s'est déroulée à Kayes.

On doit fêter cette manifestation partout au Mali », a-t-il ajouté. Malick Konaté dit Jacques, producteur, considère cette manifestation de Bramali comme étant un plateau de promotion pour les jeunes artistes. « Je vois également cet événement dans le sens de la promotion culturelle pour les talents déjà confirmés. Même mon artiste Habib Koité, s'il n'était pas en tournée, allait être présent sur le plateau, afin de donner la mesure de ses talents au public », a poursuivi Malick Konaté.

Beaucoup d'artistes ont également apprécié cette initiative. « Je suis très contente de la Fête de la musique. C'est l'occasion pour nous les artistes de nous rencontrer et de fêter en communion. Ce qui permettra aussi au public de s'amuser. Nous avons constaté beaucoup d'améliorations pour la présente édition. Je crois que ça sera encore mieux l'année prochaine », nous a confié Doussou Bagayoko.

Ce qu'on peut dire, c'est que cette fête s'est très bien passée, sans incident. Les mélomanes ont fait la fête, parfois tard dans la nuit. Musique hip hop ou mandingue, il y en avait pour tous les goûts. Et les artistes ont montré leur talent à un public qui réclame des concerts, surtout quand ils sont gratuits et de surcroît diversifiés à souhait. Tous les artistes qui ont participé aux festivités, ont reçu chacun un diplôme de participation offert par Bramali.

Protection de l'environnement
par Abdoul Karim Maïga
(*L'indicateur Renouveau*, le 29 janvier 2008)
<http://tableaumali.blogspot.com/>

Bramali s'y lance pour une enveloppe de 700 millions F CFA. — Répondre aux normes de la compagnie Coca-Cola en matière de protection de l'environnement et aux réglementations locales applicables, telles sont les aspirations de l'usine Bramali qui a procédé, hier, à la pose de la première pierre de la station de traitement des eaux de rejet de l'usine.

C'était sous l'œil vigilant du PDG de la compagnie Coca-Cola, M. Neville Isdell.

L'installation de la station de traitement des eaux de rejet de l'usine Bramali est la première du genre dans une unité de production au Mali. Ce projet pilote d'un coût de 700 millions F CFA, témoigne de l'engagement des Brasseries du Mali à sauvegarder le bien-être des communautés maliennes et leur environnement.

Pour donner un éclat particulier à l'évènement, le PDG de la compagnie Coca-Cola au niveau mondial, M. Neville Isdell, le ministre de l'Assainissement et de l'Environnement, Aghatam Ag Alhassane, le ministre de l'Agriculture, Tiémoko Sangaré, l'ambassadeur des États-Unis au Mali, M. Terence Mc Culley, et [Jean-Claude Palu, représentant du Groupe Castel](#), étaient aux côtés du [PDG de Bramali, Seydou Djim Sylla](#), et de l'ensemble des travailleurs de cette usine pour la cérémonie de pose de cette première pierre.

En juin 2008 où la station sera réceptionnée, des études seront menées par un autre projet, piloté dans le cadre de l'initiative « Alliance pour le Développement de l'Eau » (Water and Développement Alliance) pour explorer les possibilités de réutilisation de l'eau ainsi rejetée par la brasserie.

Selon Seydou Djim Sylla, PDG de la Bramali, son entreprise ne se lassera jamais de s'impliquer pour le bien-être des Maliens. En plus des efforts consentis en matière de lutte contre le SIDA (qui lui a valu un ruban d'or à la célébration de la journée mondiale de lutte contre la pandémie), voilà que le géant des Brasseries pose un nouvel acte pionnier dans la sauvegarde de l'environnement. Le volume d'eaux usées rejeté par Bramali s'élève à 750 m³/jour. Cette eau rejetée était déversée dans la nature. Ce qui compromet la santé humaine, animale et même végétale. Avec l'installation de cette

station, il y aura 85 à 90 % de réduction des polluants. Ce qui permettra de réutiliser l'eau rejetée pour l'irrigation.

Neville Isdell, PDG de la compagnie Coca-Cola, a expliqué que l'objectif de son entreprise au niveau mondial est de travailler dans un environnement sain et durable pour et avec les populations au sein desquelles elle opère. Il dit être en train de mûrir sa réflexion autour d'une stratégie pouvant faire du Mali une « étoile » en Afrique.

Le ministre de l'Assainissement et de l'Environnement, Aghatam Ag Alhassane dira que le volume des eaux usées que les usines rejettent dans le Fleuve Niger s'élève à plus de 5.000 m³/jour dont l'absence de mode de traitement interpelle tous les industriels. Il n'a pas manqué de lancer un appel pressant aux autres unités industrielles pour suivre l'exemple de Bramali qui a déjà eu la promesse du président Touré d'être de l'inauguration en juin prochain.

En effet, Coca-Cola Company est la plus grande compagnie de boissons au monde. En plus de la reconnaissance dévolue à Coca-Cola comme étant la marque mondiale avec le plus de valeur, la Compagnie commercialise quatre des cinq plus grandes marques de boissons rafraîchissantes sans alcool au monde comme Diet Coke, Fanta et Sprite. À cela s'ajoute une grande variété d'autres boissons pour l'énergie et le sport. À travers le plus vaste système de distribution au monde, des consommateurs de plus de 200 pays apprécient les boissons de la compagnie à un rythme supérieur à 1, 4 milliard de consommations par jour.

SCANDALE À LA BRAMALI S.A.

Quand le président du Tribunal de la commune VI se déplace pour faire sa religion
par Daba Balla KEITA

Nouvel Horizon

[http ://bamanet.net/](http://bamanet.net/) 12 mars 2009

Sur conseil de son avocat, M^e Souleymane Adama Cissé, M. Oumar Diakité, un citoyen malien, vient de porter plainte au Tribunal de Première Instance (TPI) de la commune VI contre la firme BRAMALI S.A. pour intoxication alimentaire. Tout est parti de l'achat d'une boisson gazeuse de marque « Castel bierre » pour ses hôtes ghanéens en visite au Mali.

Oumar a eu la malchance de tomber sur une boisson bien capsulée mais dont le contenu était mélangé avec des résidus impures de couleur noirâtres, tantôt flottant à la surface, tantôt en mouvement. Il a eu le flair de ne pas ouvrir la bouteille avec la présence de corps étranger dans le liquide.

RAPPEL DES FAITS

Quand la bouteille fut présentée à l'emblématique président du Tribunal de la Commune VI, M. Hamèye Founé Mahalmadane, celui-ci cria au scandale. Dans un Avant Décret de Droit (ADD) rendu le 25 février 2009, le tribunal de la commune VI, statuant publiquement et contradictoirement à l'égard des parties, a ordonné le transport sur les lieux, c'est à dire dans les locaux de BRAMALI. L'objet de ce transport sur les lieux d'installation de l'usine de production est de vérifier au moyen de testeur si la bouteille de « castel » en cause a été ouverte ou pas.

Comme prévu, ce transport a eu lieu le 11 mars 2009 aux environs de 10 heures. Le président du TPI de la C. VI, M. Hamèye Founé a délégué ses pouvoirs à son adjoint, M. Oumar Traoré et Me Arkia Greffier en chef. Ils ont été rejoints par Me Souleymane Adama Cissé, avocat à la Cour, défendant les intérêts du plaignant Oumar Diakité.

Pour la manifestation de la vérité, notre enquêteur était également sur les lieux. Nous avons trouvé sur place Me Mamadou Ismaël Konaté, défendant les intérêts de BRAMALI. Sur place, nous avons été accueillis par M. Ibrahima Sangaré, responsable qualité de BRAMALI et Mme Diallo Assitan Traoré du service clientèle et les laborantins.

OUMAR TRAORE IMPERTURBABLE

La visite a commencé aux environs de 10 heures 43 minutes. L'objet de la visite étant clair et précis, au lieu d'aller droit au but, le responsable qualité de BRAMALI nous a montré le circuit de fabrication des boissons. Le président du TPI de la C. VI, imperturbable et sachant bien pourquoi il est présent à l'usine, a répondu qu'on peut faire économie de cela et aller directement au certissage, c'est-à-dire prouver aux moyens des techniques de vérification que la bouteille incriminée provient ou pas de BRAMALI. Ce qui fut fait.

BRAMALI EMPOISONNE LES MALIENS ?

Après vérification, il a été prouvé que la bouteille en cause et qui n'a pas été ouverte contient des produits de BRAMALI. Elle a été fabriquée le 29 août 2007 à 19 heures 13 minutes et que sa date de péremption d'un an et un mois jour pour jour est le 29 septembre 2008.

Selon les laborantins de BRAMALI, le taux de gaz pour une petite bouteille de Castel est de 5,69 à 5,88. Mais la marge varie entre 5,96 à 6,54. Deux testes ont été effectués : la bouteille incriminée et une autre bouteille mise sous pression seulement un jour après. Le test effectué a révélé que le taux de gaz de la bouteille en cause est de 4,57 après une année et 6 mois après sa fabrication.

Pour la bouteille datant d'une journée, le taux de gaz était de 5,86. Pour la première bouteille, le taux de gaz perdu est de 1,02, tandis que celui de l'autre bouteille est de 0,10. Le test de certissage a pris fin aux environs de 11 heures 30 minutes.

QUAND LE TRIBUNAL SE DEPLACE

La plainte de M. Oumar Diakité, citoyen de son État contre BRAMALI pour intoxication alimentaire fera date dans les annales de la justice malienne et pour cause ! Selon les avocats, les huissiers, les notaires, les commissaires-priseurs et autres praticiens du droit que nous avons contactés pour leurs avis par rapport au transport du tribunal sur les lieux, il est très rare de constater un tribunal se déplacer.

Au contraire, ce sont les gens qui partent vers le tribunal, mais lorsque le tribunal se transporte pour vérifier les faits, il y a bien une intention pour la manifestation de la vérité. En tout état de cause, le tribunal de la Commune VI s'est déplacé le 11 mars 2009 pour Sénou à une quinzaine de kilomètres de Bamako.

L'APPAREIL PHOTO ET LE BLOC NOTES DE NOTRE ENQUETEUR CONFISQUÉS

Notre enquêteur, présent sur les lieux, s'est vu confisqué son appareil photo et son bloc notes à la demande de l'avocat de BRAMALI. La présence du journaliste qui ne faisait que son travail de prise de photo et de notes a mis très mal à l'aise M^e Konaté.

C'est pourquoi, il a exigé et obtenu la confiscation de son appareil photo et les prises de notes. Comme si cela ne suffisait pas, il a en outre exigé que notre enquêteur soit éconduit manu militari hors de l'usine. Avant qu'il n'obtienne satisfaction, il y a eu un grand scandale dans le labo de BRAMALI.

UNE MAUVAISE RÉUTATION

Ce n'est pas la première fois que BRAMALI reçoit des plaintes des consommateurs pour la mauvaise qualité de ses produits. L'on se rappelle que l'ancien président de l'Assemblée Nationale, M. Ibrahim Boubacar Keïta, a découvert une salamandre au fonds d'une bouteille de BRAMALI.

Heureusement pour lui, il n'a pas savouré son jus. Sur le champ, il a commis un huissier de justice qui a invité les responsables de BRAMALI à s'expliquer. Le tribunal a constaté et prouvé que la bouteille incriminée provient de BRAMALI. Le verdict est attendu pour le 25 de ce mois.

Inauguration hier de la nouvelle station de traitement des eaux usées de la Bramali
par Youssouf CAMARA

<https://www.afribone.com/> 20 mars 2009

Une moyenne de 750 m³ d'eau à traiter par jour par ce projet pilote

Un peu plus d'une année après la pose de sa première pierre (le 28 janvier 2008) la nouvelle station de traitement des eaux usées de Bramali, sise dans leur unité à Banankoro (Sénou) a été inaugurée, hier, jeudi 19 mars. Le ruban symbolique a été coupé par les ministres de l'Economie, de l'industrie et du commerce, Ahmadou Abdoulaye Diallo et de l'Environnement, Aghatam Ag Alhassane. C'était en présence de l'Ambassadeur des USA au Mali, des autorités locales, des responsables et du personnel de Bramali, dont son directeur général, Franck Brousseau.

La nouvelle station de traitement des eaux usées de la Bramali inaugurée est le fruit d'un partenariat entre cette société et l'USAID, dans le cadre de l'Alliance globale pour l'eau et le développement (WADA). L'ouvrage est une première du genre dans une unité de production industrielle au Mali et même un projet pilote au niveau des unités de la Compagnie Coca-Cola dans la sous-région ouest-africaine.

En effet, dira Xavier Bouyer, directeur général de Coca-Cola, la société, qui compte 167 usines en opération dans 50 pays du continent, s'est résolument engagée à avoir un comportement responsable par rapport à la protection de l'environnement. Ainsi, d'ici à 2012, toutes ces unités devront être dotées d'une station de traitement des eaux usées. 30 millions de dollars US ont été débloqués pour ce programme.

Il s'agit, à travers ce programme, d'optimiser l'utilisation de l'eau dans les usines, de retraiter l'eau et de préserver les sources d'eau naturelle. La station de Bamako, qui a coûté près de 900 millions de F CFA, est une première du genre dans les unités du groupe en Afrique de l'ouest.

L'unité de Bramali de Banankoro dispose de forages pour son alimentation en eau. ... Les eaux usées issues de la fabrication de boissons, de l'entretien des équipements faisaient l'objet de décantation avant d'être reversées dans la nature. Désormais, la station va permettre de traiter en moyenne 750 m³ d'eaux usées. Ces eaux seront utilisées par les populations environnantes pour les activités de maraîchage, de la petite irrigation et l'abreuvement des animaux.

La station, dotée d'équipement moderne en la matière, permettra à Bramali de répondre aux normes de la Compagnie Coca-Cola en matière de protection de l'environnement et aux réglementations locales applicables.

Pour le directeur général de Bramali, sa société veut être une entreprise citoyenne disposée à mener des activités en faveur des communautés à la base.

C'est ainsi qu'elle a procédé à la construction d'une infirmerie dans l'enceinte de l'usine pour le personnel, leurs familles et les communautés environnantes, la distribution des préservatifs à travers son réseau, la rénovation de l'école de Banankoro avec la construction de nouvelles salles, la distribution de fournitures scolaires aux écoles de Sénou et de Banankoro et la distribution de rafraîchissements aux fidèles sur les lieux de prêches à la fête de Maouloud. « Cette initiative est l'exemple même du comportement de bon voisinage qui fait la fierté de notre secteur privé », s'est exprimé l'ambassadeur des USA au Mali, M^{me} Gillain A. Milovanovic.

Le ministre de l'Environnement et de l'assainissement, Aghatam Ag Alhassane, a souligné, avec force, que la protection de l'environnement interpelle chacun. « La protection de l'environnement n'est pas un luxe pour les pays développés, mais un devoir pour tout le monde », a-t-il affirmé.

C'est pourquoi, il a salué Bramali pour cette initiative qui, espère t-il, sera suivie par d'autres unités industrielles de la place. Il a assuré que l'État jouera sa part car les plus hautes autorités sont très sensibles à la protection de l'environnement.

Après la coupure du ruban symbolique par les deux ministres, fut la visite des installations, suivie des explications techniques.

En marge de la cérémonie, un accent particulier a été mis sur la lutte contre le sida. En effet, la société Bramali est un membre clé de la Coalition du secteur privé contre le Sida. D'où la présence du secrétaire exécutif du HCNLS, Milick Sene, à la cérémonie d'inauguration. Ainsi, les responsables de la Bramali ont profité de l'occasion pour magnifier l'engagement du président de la République à mobiliser le secteur privé pour lutter contre le sida.

Un tableau a été offert au président ATT. Aussi, pour alimenter le fonds national de lutte contre le SIDA décidé lors de la dernière session du HCNLS, Bramali a offert un chèque de deux millions de F CFA. Le tableau et le chèque ont été remis aux deux ministres qui devront les remettre à qui de droit.

BRAMALI

C'est parti pour le jeu « Capsule Scooter Coca-Cola » !

par Laya DIARRA

Soir de Bamako, 3 juillet, 2009

bamanet.net

Le mercredi 1^{er} juillet 2009, il a été procédé, à l'hôtel LAICO Al Farouk (ex-Hôtel Kempinsky), au lancement officiel du jeu « Capsule Scooter Coca-Cola », sous la présidence du directeur général de l'usine BRAMALI et en présence de plusieurs personnalités de marque. La cérémonie de ce jeu, effectif depuis le 1^{er} juillet, continuera jusqu'au 31 août 2009.

Aussi, les responsables de BRAMALI ont saisi l'occasion de ce lancement pour apporter plus d'amples explications sur tous les contours de ce jeu qui devra permettre aux clients de gagner plusieurs lots. Ce jeu, ont-ils expliqué, ne concerne pas seulement la marque « Coca-Cola », mais aussi « Fanta Orange », « Fanta Cocktail » et « Sprite ». La société a mis, au total, 110.000 lots gratuits dans les capsules, dont des bons d'essence, des T-shirt, des bouteilles gratuites et des motos.

Pour rendre le jeu effectif depuis le démarrage, des bouteilles à capsules jaunes ont été envoyées dans toutes les villes de l'intérieur : Bamako, Kayes, Mopti, Gao, Tombouctou, Sikasso. Pour ce jeu, l'entreprise a décidé de choisir des bouteilles en verre et non en PET. Selon le responsable commercial de BRAMALI, ce choix s'explique par le fait que la consommation de boissons gazeuses en casier reste le principal format de consommation dans le pays.

« En choisissant le verre, nous avons voulu nous rapprocher d'un maximum de nos consommateurs », expliqué, en substance, le responsable commercial, répondant ainsi aux préoccupations des uns et des autres. À ce propos, il a tenu à rappeler les grandes qualités de la bouteille en verre.

Au nombre de ces qualités : le prix de vente reste toujours plus intéressant que le PET (il est donc de l'intérêt du consommateur) ; la durée de conservation de cette

bouteille est longue (un an environ, même dans des conditions climatiques dures, comme celles du Mali).

Par ailleurs, la durée de conservation en bouteille PET ne dépasse pas quatre mois ; la bouteille en verre ne pollue pas notre planète ; elle est consignée et donc recyclée à chaque remplissage ; sa durée de vie est de cinq ans.

Au cours de ce lancement, les organisateurs ont procédé à une projection de film retraçant l'histoire de la marque « Coca Cola ». Après le directeur général de BRAMALI, le responsable commercial de la marque, M. Cheick Sangaré, indiquera que leur choix est tout simplement guidé par une volonté de mieux se rapprocher des consommateurs.

Des explications sur les principes du jeu ont suivi cette intervention. La cérémonie a été clôturée par un cocktail offert par BRAMALI aux nombreux invités venus assister à ce grand événement.

Pour gagner à ce jeu, il n'y a qu'un seul moyen : boire les marques « Coca-Cola »

BRAMALI S.A. : Du poison dans nos boissons ?

par Malick Camara

<https://www.maliweb.net/> 16 novembre 2010

Sur la très longue liste des produits alimentaires pouvant souvent être impropres à la consommation, s'ajouteraient-elles les boissons sur lesquelles sont flanquées des étiquettes de la plus grande brasserie du Mali, Bramali sa ?

La question mérite d'être posée.

Et pour cause. Nous avons été en possession d'une bouteille de « Fanta » made in Bramali dans laquelle était logée une pile R6 hellessens, en plus décomposée.

Contacté par un de nos collaborateurs, celui-ci été invité à découvrir l'usine.

Et, le directeur commercial de cette entité industrielle de nous tenir ces propos, du reste forts accablants : « Il y a toujours des cas du genre que nous découvrons régulièrement ».

Aussi, sur les lieux, M^{me} Diallo, responsable chargée des cas en la matière, nous a présenté plusieurs bouteilles dont une qui contenait des fourmis et qui lui avait été servie lors d'une cérémonie de baptême.

Un autre cas nous a été présenté contenant cette fois ci du chewingum mâché.

« Après vérifications, nous avons découvert que ce ne sont que des bouteilles piratées », nous a expliqué notre interlocuteur.

Mais comment peut-on se fier à des explications aussi loquaces ?

C'est vrai que nous avons eu droit à visiter la chaîne de production de Bramali et que tout semblait être parfait au point de vue hygiène.

Mais, il est aussi vrai que nous étions attendu sur les lieux.

Qu'à cela ne tiennent, des interrogations demeurent : pourquoi, ne nous a-t-on pas montré des fiches certifiées d'analyses quant à la qualité des produits ?

L'ASCOMA a-t-elle déjà visité et apprécié la qualité des produits Bramali ?

Si des actes de sabotages (« piraterie » malsaine) des produits Bramali sont fréquemment commis, quelles mesures la société a-t-elle prise pour informer à propos, sa nombreuse clientèle ?

En attendant les réponses à ces questions, il faut être vigilant. Au risque de boire pour... la dernière fois.

Bramali : [Un escadron de la mort à petit feu](#)

par Le Potentiel

[https ://www.maliweb.net/](https://www.maliweb.net/) 7 décembre 2010

Malgré la dangerosité avérée de certains de ces produits sur le marché malien, la société BRAMALI continue de hausser ses prix. En effet, selon toujours les résultats d'un laboratoire spécialisé les boissons oranges de BRAMALI constitueraient un danger pour les consommateurs. Cela est dû à la présence très élevée de colorant jaune E 110.

Surfant sur la vague du laxisme des associations de consommateurs et de l'État, certaines grosses sociétés de la place se livrent à la fabrication des [produits de destruction lente et massive](#) dans notre pays en toute impunité. L'un des exemples parfait et accablant est le cas de la boisson orange de BRAMALI. Contrairement à sa boisson **Coca-Cola**, où la teneur en colorant jaune orange E 110 a été jugée très insuffisante, ses boissons oranges son incriminées pour la teneur très élevée du même produit.

Quant on connaît la dangerosité de se produit en quantité très élevée, il y a lieu de quoi s'inquiéter pour nos pauvres populations. Lâchées aussi bien par les associations de consommateurs que par les autorités, les populations sont, le plus souvent, livrées aux [bouchers des temps modernes](#) comme BRAMALI et autres.

En dépit de leur connaissance sur la dangerosité de ses produits de destruction massive, les autorités restent étonnamment muettes. Pour quelle raison ? Selon une source, les dessous de table seraient à la base d'une telle prise de position. Rapprochée par nos soins, la société BRAMALI

Dans les pays où la santé des populations préoccupe les autorités, on assiste le plus souvent à des retraits de produits dangereux du marché. Mais au Mali tel est loin d'être le cas. Concernant le colorant jaune orange E110, il est un produit chimique très dangereux en quantité très élevée pour l'organisme humain comme c'est le cas avec la boisson orange de BRAMALI. Dans les pays comme les États Unis et l'Australie, le colorant Jaune Orange E 110 est strictement interdit. Il est utilisé dans l'alimentation ainsi que dans certains médicaments, comme le paracétamol. Ce produit peut être source d'allergie très grave chez les consommateurs. En plus, il fait courir de nombreux risques notamment : hyperactivité, asthme, urticaire, maux d'estomac, insomnie, vomissements et pourrait être cancérigène, risques importants pour les personnes allergiques à l'aspirine, provoque des tumeurs des glandes surrénales et des reins (chez le rat). En dépit de l'existence de tous ces facteurs, la société BRAMALI s'est rendue coupable d'un tel crime qui ronge à petit feu de nombreux maliens sans qu'ils n'arrivent à faire le lien.

Pour éviter de telle situation, il revient à nos autorités d'accentuer les contrôles et les sanctions pour obliger ces escadrons de la mort à respecter les normes dans la fabrication de certains produits qui peuvent donner la mort. En plus de la boisson Orange de Bramali, d'autres produits du fabricant historique de la boisson au Mali seraient aussi en cause.

Affaire à suivre donc !

Lemzo

Guy Van Kesteren, directeur général
(futur directeur général d'AviNiger : œufs)

Maouloud 2011 : Quand Bramali s'invite aux fêtes religieuses
par B. Daou

[https ://www.afribone.com/17 février 2011](https://www.afribone.com/17 février 2011)

La nuit du lundi 14 au mardi 15 février a été animée jusqu'à l'aube dans presque tous les quartiers de Bamako. La raison en est connue de tous les musulmans, parce qu'il s'agissait d'une célébration de l'anniversaire de la naissance du Prophète Mohamed (Paix sur Lui).

Pour bien commémorer cette date communément appelée « Maouloud » les communautés musulmanes du Mali ont organisé, partout dans le pays, une nuit de lecture du Coran, de prêches et de prières. À Bamako, plusieurs sites ont drainé du monde, où certains prêcheurs connus du public ont permis de donner un contenu significatif à cette nuit, et cela dès le crépuscule. Les organisateurs de ces manifestations religieuses qui s'y prennent à temps ont souvent bénéficié d'appuis symboliques de la part de leurs frères musulmans qui veulent bien leur venir en aide.

C'est le cas de certaines personnes auxquelles Dieu a confié de la richesse, qui peuvent intervenir en apportant des sacs de riz pour la nourriture des fidèles, ou un apport financier pour permettre une meilleure organisation.

Certaines entreprises interviennent dans le cadre de leurs activités citoyennes, en apportant leurs produits pour rendre cette nuit plus agréable aux musulmans. C'est le cas de Bramali (Société des Brasseries du Mali) qui a procédé à une large distribution de boissons gazeuses à l'occasion de la célébration de la naissance du Prophète.

Cette distribution a concerné les points de concentration des adeptes de l'Islam, comme le Stade omnisports Modibo Keita où a eu lieu le prêche de Chérif Ousmane Haïdara ; le site du Festival Maouloud 2011, à l'ACI 2000, près de la Bibliothèque nationale, organisé par la communauté musulmane des Soufis du Mali (Cms) ; la Promenades des Angevins, où officiait le Prêcher Moussa Traoré de Bagadadji ; le terrain Sakali de Médine avec Issa Sacko dit Karamoko Bèfo et certaines mosquées. À cette occasion, le directeur général de Bramali, Guy Van Kesteren, s'était rendu sur les différents sites de prêches pour se faire une idée des dispositions à prendre pour le ravitaillement correct des fidèles en boissons gazeuses, dites de sucrerie. Cette année, ce sont 20.000 bouteilles de boissons qui ont été mises à la disposition de l'Association Ançar Dine de Ousmane Chérif Haïdara et transportées jusqu'au stade par les soins de Bramali.

Une fois arrivée à destination, la boisson est gérée par l'association à sa guise, qui met en place son réseau de distribution et de vente au niveau de la pelouse du stade. Une première dotation avait eu lieu au domicile de Chérif Ousmane Haïdara, une semaine avant. Environ 5.000 bouteilles ont été offertes aux fidèles de Soufi Bilal, 3.000 bouteilles pour les fidèles de Bagadadi Moussa Traoré, etc. Selon Youssouf Niaré, Chef du marché de boissons gazeuses de Bramali, l'opération de distribution de cette nuit constitue la 5^e édition du genre. Pour la réussite de l'opération, six véhicules étaient mis à la disposition de plusieurs équipes de distributeurs, constituées d'agents commerciaux et de marketing qui étaient à l'œuvre.

Elles comprenaient entre autres Cheick Oumar Traoré, chef de vente boissons gazeuses ; Abdrahamane Maïga, agent commercial ; Antarou Maïga et Abdrahamane Maïga n° 1, agent commercial. Selon notre interlocuteur, toutes les fêtes religieuses sont concernées par ces opérations citoyennes de Bramali : Maouloud (naissance et baptême), le mois de carême, le pèlerinage chrétien à Kita, etc. Il s'agit pour Bramali d'être au « cœur des grands rendez-vous de masse, car tout regroupement est une opportunité de consommation », explique Youssouf Niaré, chef du marché de boissons gazeuses de Bramali. C'est un acte citoyen et de marketing de haute portée. À cet effet, Bramali a pris l'habitude d'être partenaire et d'accompagner des événements de ce genre.

Lancement du nouveau jeu Bramali :

Regardez sous vos capsules !
par Ramata Diaouré
<https://www.afribone.com/> 7 septembre 2011

Le directeur général de Bramali/Bradibo, Guy Van Kesteren, et son directeur commercial, Cheick Tidiane Sangaré, étaient face à la presse, en compagnie de tout le staff de l'entreprise et de nombre de ses grossistes et dépositaires, le 1^{er} septembre à l'hôtel Salam. Objectif de la rencontre : le lancement officiel du jeu Capsules Boissons Gazeuses, effectif depuis le 8 septembre dernier sur toute l'étendue du territoire.

Ce sont 45 motos Djakarta, 60 écrans plasma, des dizaines de milliers de bouteilles de Coca, Fanta, Sprite et autres parfums Djino et des milliers de tshirts qui sont désormais mis en jeu, de Kayes à Kidal. Pour participer, rien de plus simple que de regarder sous la capsule de sa bouteille en verre, le lot gagné y est dessiné.

Pour l'enlever, direction les détaillants, pour les bouteilles de boissons gazeuses, les grossistes ou Bradibo pour les tshirts et M^{me} Diallo à Bradibo pour les motos ou les écrans plats. Jusqu'au 31 octobre prochain, les consommateurs sont donc invités à tenter leur chance, tout en se rafraichissant avec leur boisson préférée.

Bramali a assuré l'assistance que toutes les dispositions avaient été prises pour un déroulement sans heurts de l'initiative, dont le contrôle est opéré par l'étude de M^e Sékou Dembélé, huissier de justice. Regardez donc tous sous vos capsules, on ne sait jamais !

Des agents de Bramali « perdent » 8 millions de F CFA / Miracle ou mirage ?
par Jean-Pierre James
Le Combat, 18 février 2012
<https://www.maliweb.net/>

Depuis le mardi 14 février, le climat est devenu délétère au sein de la société des Brasseries du Mali (BRAMALI) à tel point qu'on n'y dort plus que d'un demi-œil.

Du directeur général, Guy Van Kesteren, au chef du personnel, Seydina Oumar Diawara, en passant par le directeur commercial, Cheick Tidiane Sangaré, tous les responsables sont chagrinés par cette « perte » de la bagatelle de 8 millions de F CFA que transportaient deux agents de la société au niveau des feux tricolores situés en face de l'APCAM, près du square « Patrice-Lumumba ». Du coup, c'est la stupéfaction générale à BRAMALI.

Jusqu'à présent, les responsables de BRAMALI n'arrivent pas à réaliser le « dynamisme » avec lequel ces bandits ont opéré pour emporter ces 8 millions de F CFA. Aussi, la direction générale de BRAMALI a-t-elle tôt fait de porter plainte au commissariat de police du 3^e arrondissement pour voir clair dans cette affaire pour le moins spectaculaire pour les cadres de la société.

Chaque deux semaines, BRAMALI procède comme d'habitude au paiement des primes de ses ouvriers. C'est dans cette optique qu'elle a envoyé deux agents à la direction générale de la Banque of Africa (BOA) pour effectuer un retrait de 8 millions de F CFA. Des dires du chef du personnel, il ressort qu'après avoir quitté la banque, et une fois arrivés aux dits feux tricolores, deux individus auraient provoqué un cafouillage en jetant une « tapette » (chaussure plate) garnie de pointes sur laquelle le véhicule aurait roulé avant de subir une crevaison. C'est dans ce tohu-bohu que les deux inconnus ont piqué la mallette contenant les liasses d'argent. Ni l'alerte donnée par la foule ni la chasse à l'homme (plutôt aux hommes) engagée par les policiers en faction

dans les parages n'ont pu empêcher les voyous de se fondre dans la nature avec leur colossal butin, et cela en pleine journée.

Depuis ce vol, les enquêtes se poursuivent. La preuve : nous avons joint le chef du personnel Seydina Oumar Diawara qui explique comment les choses se sont passées avant de se prononcer sur la suite à donner à ce vol en plein jour. En fait, BRAMALI a fait l'objet d'un « vol au râteau » qui ne dit pas son nom et qui cache mal certaines vérités sur cette affaire. Dans tous les cas, le flop est magistral et le revers cinglant. Outré et irrité par ce vol pour le moins retentissant au sein de l'usine, la direction de BRAMALI veut connaître toute la vérité, rien que la vérité. En fait, elle tient à savoir qui a fait quoi et comment. De leur côté, pour avoir été traités de tous les noms d'oiseau, les deux agents qui ont escorté l'argent volatilisé entendent eux aussi en savoir davantage sur les raisons qui ont conduit à ce vol magistral. Mais bien que très en colère, le directeur général de cette institution, Guy Van Kesteren, a rejeté la thèse du vol après avoir été informé des faits, avant de s'en prendre avec véhémence aux deux agents qui, selon lui, seraient de connivence avec les malfrats.

Sauve-qui-peut !

Comme on le voit, le compte à rebours vient à peine de commencer à BRAMALI. Mais au moment où chacun doit chercher à tirer les choses au clair, on se crêpe le chignon dans un « gros français » qui ferait pâlir « Victor Idiot » de jalousie. Quant aux cadres de BRAMALI, ils exigent que des poursuites soient engagées. La direction de la structure, elle, exige que les deux agents prouvent qu'ils ne sont ni de près ni de loin impliqués : cherchent-ils tout simplement à « se garer des mouches » ? En tout cas, c'est tout le sens qu'il faut donner aux séries de séance d'interrogatoire.

C'est vraiment une partie de « ping-pong » jouée au nez et à la barbe des actionnaires de BRAMALI qui assistent, impuissants, à la dilapidation des fonds de leur entreprise. Face à cette gabegie, l'indignation des actionnaires n'a d'égale que leur colère. Une colère dont certains agents de BRAMALI se moquent pourtant comme de leur première culotte. Cependant, une certitude : le vol ou la disparition des 8 millions destinés au paiement des primes des ouvriers de BRAMALI va certainement briser des carrières, des rêves aussi. Et ce n'est pas tout, loin s'en faut.

Tous les complices de ce vol, ceux qui se purlèchent d'avance les babines, répondront de leur imprudence. Même réputés pour leur arrogance, certains d'entre eux gardent déjà « la queue entre les pattes » (et excusez du trop). Partout, c'est le sauve-qui-peut au sein de la société, et ce n'est qu'un début. En attendant, nos sources précisent que beaucoup de têtes vont bientôt tomber. « Plaise à Dieu ! », comme dirait l'autre. Un vol en plein jour !... Mais comme disait cet autre, « autres temps, autres mœurs ! ».

Incendie à Bramali : les dégâts estimés à près de 3 milliards de F CFA
par Moussa SIDIBE

L'Indépendant du 30 avril 2014
www.afribone.com 30 avril 2014

Le ministre de l'Industrie et de la promotion des investissements, Moustapha Ben Barka à la tête d'une délégation composée du directeur national de l'industrie Cheick Keïta, du président de la chambre de commerce et d'industrie du Mali, Mamadou Tiény Konaté et certains membres de son cabinet s'est rendu sur les lieux sinistrés de Bramali sis à Banankoro lundi dans l'après-midi. L'objectif était d'apporter le soutien et la compassion du gouvernement à cette société victime d'un incendie dans la nuit du jeudi au vendredi 25 avril dernier.

Les dégâts causés par ce triste incendie sont évalués à près de 3 milliards de nos francs, selon le directeur général de la société, Guy Van Kesteren. Pour ce responsable de la société des brasseries du Mali, c'est aux environs de 00 heure dans la nuit du jeudi au vendredi 25 avril que l'ouvrier Moussa Témé a alerté son supérieur hiérarchique de la présence d'une fumée qui provient de l'atelier de maintenance.

Aussitôt informé ce dernier a organisé son personnel pour limiter les dégâts avant l'arrivée de la protection civile.

Les flammes ont ravagé le magasin de pièce de rechange, l'atelier de maintenance et une partie de la salle de distribution de l'électricité. Le coût des pièces de rechange parties en fumée est évalué à deux milliards. À cela, il faut ajouter l'atelier de maintenance et la salle de distribution de l'électricité dont la rénovation va coûter à la société à près d'un milliard de F CFA.

Guy Van Kesteren a dit au ministre que des efforts sont en cours pour réparer la salle de distribution de l'électricité afin de reprendre la production dans un délai minimum de deux jours. Ce triste incendie, a-t-il rappelé, est arrivé après un investissement de 17 milliards par la société pour moderniser son outil de production.

Le ministre Moustapha Ben Barka a exprimé la compassion du gouvernement au responsable de la société. Il a déploré cette situation qui a touché la société des brasseries du Mali, malgré toutes les normes de qualité et de standard international dont la société s'est dotée depuis 2013. Le premier responsable du département a réaffirmé au dirigeant de Bramali l'accompagnement du gouvernement pour résoudre le problème énergétique auquel les sociétés industrielles sont confrontées. Auparavant le ministre a eu droit à une visite guidée des lieux touchés par l'incendie, la ligne de tirage des bouteilles plastiques, la ligne verte et le laboratoire de contrôle de qualité.

Raphaël PETON

Secrétaire général BRAMALI/BRADIBO à Bamako (2015-maintenant [28/8/2023]).

Précédemment directeur administratif et financier de NOCAL à Luanda (Angola), puis de la SOBRAGUI à Conakry.

Damien Baron, directeur général

BRAMALI : 30 milliards F CFA d'investissement en 5 ans
par Djibril Coulibaly

<https://lecombat.fr/> 7 juillet 2017

Depuis sa nomination, le ministre du Développement industriel est engagé dans une série de visites de terrain pour encourager les acteurs de l'industrie. Il était l'hôte de la Société des brasseries du Mali (Bramali) le mardi 27 juin 2017 pour féliciter et soutenir sa certification FSSC 22000.

De la transition économique à l'industrialisation ou tout simplement l'industrialisation de l'économie malienne ! Tel est le défi que le ministre du Développement industriel, Mohamed Aly Ag Ibrahim, veut relever afin d'accélérer la croissance économique du Mali et réduire de façon drastique le chômage et la pauvreté.

Une vision partagée le 28 juin 2017 avec les patrons de la Société des brasseries du Mali (Bramali) à l'occasion d'une visite de terrain. Créée en 1985 et inaugurée le 25 janvier 1986, la Société des brasseries du Mali (Bramali) est une société anonyme spécialisée dans la production et la commercialisation sous licence des marques BGI

(Brasseries et Glacières internationales) et d'autres grandes sociétés reconnues à travers le monde.

Dans son effort permanent vers l'excellence, Bramali a été certifiée ISO 9001 en 2012. Ce certificat a été renouvelé en 2015. Le 1^{er} juin 2017, elle a été certifiée FSSC 22000 qui est conforme au système qualité Coca-Cola basé sur les audits qualité, sécurité, environnement.

La certification ISO 9001 est une reconnaissance internationale du système de management de la qualité globalement axé sur une meilleure organisation au sein de l'entreprise afin de fournir des produits et services de qualité aux clients et assurer ainsi leur satisfaction.

Quant à la certification FSSC 22000, c'est une reconnaissance internationale qui traduit la mise en place au sein d'une entreprise de l'ensemble des pratiques nécessaires à la préservation des produits fabriqués et vendus.

Les consommateurs ont ainsi la garantie que tout est mis en place pour s'assurer que lorsque les produits sont consommés conformément à l'usage prévu, ils ne causeront pas de dommage à leur santé. Ces certifications sont valables pour des cycles de trois ans avec des audits de suivi annuel. Ainsi, Bramali devient la seconde entreprise certifiée FSSC 22000 au Mali.

Bramali produit annuellement 90 millions de litres de boissons dont 80 % gazeux. Plusieurs dizaines de milliers de points de vente sont recensés avec plus de 30 milliards de F CFA d'investissement sur les cinq dernières années.

Bradibo, sa branche commerciale, a vu le jour en 1996 et est présente aujourd'hui dans toutes les régions du Mali.

Le directeur général, Damien Baron, dira que Bramali n'a cessé de croire à son développement malgré la zone de turbulence que le Mali traverse depuis quelques années. C'est pourquoi, la société a investi plus de 30 milliards de F CFA depuis 2012. Chaque année, la société embauche des dizaines de nouveaux collaborateurs. Le premier responsable de l'unité industrielle a insisté sur la qualité, la sécurité et l'environnement. Une quête constante couronnée en 2012 par la certification ISO 9001.

« La qualité est pour nous la pierre angulaire du développement pérenne de Bramali. [Nous comptons sur le dynamisme légendaire du ministre du Développement industriel pour faire en sorte que les industries soient mieux protégées au cordon douanier, que la fiscalité leur soit favorable, que l'électricité soit constante et moins chère, que la formation des jeunes soit adaptée à nos besoins](#) », a déclaré Damien Baron.

Le président de l'Organisation patronale des industriels du Mali (OPI), Cyril Achcar, a assuré l'appui du syndicat aux industriels du Mali. Il s'est dit fier d'une telle démarche d'entreprise qui emploie et investit autant dans son épanouissement.

Le ministre du Développement industriel, Mohamed Aly Ag Ibrahim, a mis l'accent sur la transition économique à l'industrialisation ou l'industrialisation de l'économie malienne. « Notre présence à Bramali à un sens. Et cela au-delà de la certification ISO FSSC 22000 qui nous rassure et permet de rassurer les consommateurs que ce que nous consommons est propre. Une propreté conforme aux normes internationalement exigées. En parlant du développement industriel, il faudrait qu'on parle de qualité et de normes. C'est en cela que nous pourrions être compétitifs », a plaidé Mohamed Aly Ag Ibrahim.

Le ministre a signifié le soutien des plus hautes autorités du pays à la Société des brasseries du Mali dans sa démarche qui répond aux exigences nécessaires pour un développement industriel inclusif et réel. La rencontre a été marquée par la visite des locaux de la société Bramali.

Aïssata Saye

LE REFLET

Benjamin Bronne (Belge), directeur général
<https://vymaps.com>, 13 septembre 2017

BRAMALI a le plaisir de vous annoncer, l'arrivée de monsieur Benjamin Bronne au poste de directeur général. Précédemment directeur général de la BRANIGER (Brasseries du Niger), Benjamin Bronne a pris fonction le 13 septembre 2017, succédant ainsi à monsieur Damien Baron, récemment nommé au poste de directeur général de la SOBOA (Société des Brasseries de l'Ouest Africain) au Sénégal.

Contre la mauvaise gestion à Bramali : Le syndicat menace de déclencher une grève de 72 heures
par Oumar Diakité : LE COMBAT.
<https://lecombat.fr/> 20 novembre 2017

À la suite du bras de fer tendu entre le nouveau DG de Bramali et le personnel de la société, le syndicat s'apprête à déposer, dès cette semaine, au niveau de l'Inspection de travail de Koulikoro, un préavis de grève de 72 heures. Si les revendications ne sont pas satisfaites au terme de cette grève, le syndicat menace d'entamer une grève illimitée.

Ils sont au nombre de 400 employés à Bramali. Le climat social est très tendu dans cette entreprise. Pour ce faire, le syndicat avait des revendications au début de cette année suivies d'une menace de grève générale. Il a fallu l'intervention de l'Inspecteur de travail de Koulikoro à l'issue de laquelle il y a eu une conciliation aboutissant à un protocole d'accord. Mais, selon les Syndicalistes, la mise en œuvre de ce protocole d'accord n'a pas été effective.

Dans le souci d'apaiser le climat social au sein de l'entreprise, le syndicat a profité de la présence du président du conseil d'administration du groupe Castel au Mali pour demander une audience. «C'était pour éviter d'éventuels cas de révoltes des travailleurs. Mais cette audience ne nous a pas été accordée », affirme un syndicaliste de la boîte. Selon lui, toutes les tentatives demeurent vaines ; car, la direction générale semble maintenir le *statu quo*. Et, pour cause, le nouveau directeur général de Bramali, Benjamin Bronne, veut remettre en cause le protocole d'accord signé entre le syndicat et la société sous l'ancien DG Damien Baron. Dans ce protocole d'accord, il était convenu de procéder à la relecture de l'accord portant sur l'établissement de Bramali et la revalorisation de la grille salariale du personnel.

Par contre, nous a-t-on informé, la nouvelle direction veut imposer un nouveau programme de travail qui avait été arrêté par faute d'accord entre la Direction et les Représentants des travailleurs ; le paiement d'une prime d'astreinte en lieu et place des heures supplémentaires et fait preuve de mépris vis-à-vis du personnel. Le directeur technique et son adjoint multiplient des menaces de licenciement contre tout le personnel. Ils veulent faire travailler les gens même pendant les week-ends sans restauration ou des nuits sans infirmier de garde alors que des cas d'accident de travail avaient été signalés. Par ailleurs, il y a un cabinet d'audit indépendant qui a relevé des incohérences au niveau des grilles salariales dans le service.

Le responsable des ressources humaines est accusé d'avoir une part de responsabilité pour le traitement de favoritisme au niveau des salaires.

En outre, le Syndicat précise que seulement en moins de deux mois, il y a eu plus de dix mises à pied souvent abusives depuis le début des négociations. Toute chose qui a abouti à un climat de méfiance totale entre les travailleurs et les chefs de service d'une part et, d'autre part, entre les travailleurs eux-mêmes dans leurs propres activités quotidiennes.

Ainsi, le syndicat est décidé de prendre ce problème à bras-le-corps. D'où la décision de déposer un préavis de grève dès cette semaine auprès de l'inspection régionale de travail de Koulikoro ; car, Banankoroni (la localité abritant Bramali) est dans sa circonscription.

Industrie :

Une nouvelle politique de responsabilité sociale et environnementale pour Bramali

Mohamed Naman Keita

<http://news.abamako.com/> 21 mai 2018

Elle se focalise sur quatre piliers clés : la protection des ressources vitales ; la réduction de la consommation énergétique ; la promotion de la prospérité dans la communauté, celle de la santé et la sécurité pour un environnement meilleur

Les responsables de la Société des brasseries du Mali (Bramali) ont présenté au public le mercredi dernier leur nouvelle politique de responsabilité sociale. C'était dans les locaux de ladite société sise à Banankoroni.

La rencontre était placée sous la présidence du ministre du Développement industriel, Mohamed Aly Ibrahim. C'était en présence du directeur général de Bramali, Benjamin Bronne, du directeur qualité de Bramali, Vital Mwemerabugabo, et de l'ensemble du personnel.

Présente au Mali depuis plus de trente ans, la Société des brasseries du Mali, après avoir obtenu les certifications Iso 9001 et FSCC 22000, a mis la barre plus haut en matière de Responsabilité sociale et environnementale (RSE). La direction de Bramali, soucieuse de préserver son image d'entreprise citoyenne respectueuse de l'environnement, a élaboré un model RSE.

La cérémonie de mercredi a connu un seul temps fort. La présentation de la RSE, à travers la projection d'un film sur les prouesses réalisées par la société.

Ainsi, dans son exposé de présentation, le directeur qualité a d'abord rappelé la place que Bramali occupe dans l'économie malienne. Selon lui, la société est non seulement un acteur économique majeur et social, respectueuse de son environnement, mais également, un véritable partenaire de croissance du Mali depuis trente ans. « L'entreprise emploie près de 400 personnes. Nous satisfaisons pleinement face aux obligations juridiques applicables, mais nous investissons davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes », a expliqué Vital Mwemerabugabo.

Avec un investissement de plus de 23 milliards de F CFA entre 2012 et 2013, Bramali continue d'investir en moyenne plus de trois milliards de F CFA par an pour faire face à son développement et ses ambitions. Ainsi, d'une capacité de production annuelle de plus de 80 millions de litres de boissons, elle entend atteindre les 100 millions de F CFA cette année.

Vital Mwemerabugabo a ensuite expliqué les grandes lignes de la RSE. Selon lui la nouvelle politique RSE de sa société se focalise sur quatre piliers clés. Il s'agit, entre autres, de la protection des ressources vitales ; la réduction de la consommation énergétique ; la promotion de la prospérité dans la communauté, celle de la santé et la sécurité pour un environnement meilleur.

Le respect de l'environnement n'est pas un vain mot à Bramali, c'est pourquoi a indiqué, pour sa part son directeur, Benjamin Bronne, « nous traitons nos eaux usées avant de les rejeter dans la nature. Nous avons investi dans la rénovation de nos installations et contrôlons régulièrement notre consommation d'eau. Attentifs aux

populations locales de notre environnement, nous veillons à leur donner accès à l'eau potable, à des projets agricoles et à soutenir les malades dans les hôpitaux, etc. ».

Pour réduire la consommation d'énergie liée à ses activités de production, la société, selon son directeur, a remplacé ses anciennes machines par des modèles plus économiques, en mettant en place des procédures et plans d'actions. L'objectif est d'atteindre une réduction d'énergie supplémentaire de 10 à 15 %.

« Bramali accompagne ses employés, afin de leur offrir des perspectives de développement professionnel et de garantir l'excellence des prestations de nos équipes », a indiqué son directeur. C'est pourquoi, dira Benjamin Bronne, « la société a élaboré une politique de formation continue dynamique et innovante de ses employés. »

Au delà de ces initiatives, Bramali veut désormais [utiliser le maïs malien](#) au cœur de son activité. « C'est un projet en gestation. Nous voulons utiliser le maïs malien pour fabriquer de la boisson. Si nous parvenons à mettre en œuvre ce projet, nous allons contribuer à la création de plus de richesse pour les agriculteurs maliens. Notre but ne sera pas de nous approvisionner directement sur le marché, nous allons mettre en valeur des terres agricoles et mettre à la disposition des producteurs locaux des machines les permettant de produire plus », a indiqué le directeur général.

Le ministre du Développement industriel, Mohamed Ali Ag Ibrahim, visiblement satisfait de la bonne vision de Bramali, n'a pas manqué de saluer les efforts de l'entreprise, tout en promettant le soutien et l'accompagnement des autorités maliennes à l'aider dans l'atteinte de ses objectifs. Il a promis d'inciter les autres entreprises et usines basées au Mali à emboîter le pas à Bramali pour un développement harmonieux du pays. « En tant que ministre du Développement industriel, j'ai toujours invité les industriels à la qualité ». Tout en félicitant la Société des brasseries du Mali, il a exhorté les autres industries de la place à s'inspirer de son modèle.

Mali : Avec un chiffre d'affaires de 13 milliards de F CFA, Bramali emploie 160 personnes.

par David KONE BAKARY
croissanceafrique.com 22 mai 2018

Mardi, la cérémonie de remise d'une médaille d'or à la société des Brasseries du Mali (Bramali) par la société mère Coca-Cola Company, a eu lieu sous la présidence de Ousmane Thiam, ministre de la promotion des investissements et des petites et moyennes entreprises.

Amadou Daouda Diallo, représentant du ministère de l'industrie et du commerce, Curt Ferguson, président de la division Coca-Cola Afrique du Nord et de l'Ouest, Mahamadou Sacko, directeur général adjoint de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments (Anssa), et Seydou Djim Sylla, directeur général de Bramali, étaient présents à la cérémonie.

Chaque année, le concours qualité récompense les partenaires de Coca-Cola, qui se sont distingués par la qualité des produits, des prestations de services, de la production, de la gestion correcte des stocks de marchandises de l'usine jusqu'à la consommation.

Le contrôle est basé sur le goût, l'apparence, la teneur en sucre, le volume gazeux et l'intégrité microbiologique.

Ainsi, sur la base du programme d'échantillonnage de la Coca Cola Company, l'indice actuel de qualité de Bramali est de 100 contre 91 pour les autres partenaires de Coca Cola en Afrique et de 94 pour le monde entier.

Cette performance hisse Bramali parmi les meilleures sociétés d'Afrique de l'Ouest et du Nord, sur un total de 160 usines.

Ceci est un grand jour, a estimé le directeur général de Bramali. « Cette médaille d'or que nous offre notre partenaire Coca-Cola Company est le fruit du travail de tous ceux qui se soucient de la santé alimentaire de nos populations à travers notre clientèle. La recherche de qualité est le credo de Bramali, comme en témoignent nos médailles d'argent acquises en 2000, 2001 et 2003 », a rappelé le directeur général de Bramali.

Ce prix, selon M. Ferguson, est mérité et résulte des efforts consentis par le personnel de l'entreprise.

Qualité de la coopération entre la société mère et Bramali, a été saluée par M. Ferguson.

Assurance a été donnée par le ministre Thiam, du soutien des pouvoirs publics à toute action propre à améliorer la qualité de nos produits de consommation, et cette politique reste conforme aux directives de qualité de l'Uemoa qui sont la référence dans notre secteur industriel.

Appel a été lancé par le ministre Thiam à l'endroit du personnel, à persévérer dans ses efforts afin de pérenniser cette marque d'attention dont il vient de bénéficier.

- Bramali

Société de production et de distribution de boissons sucrées et alcoolisées, la société Bramali, produit chaque année 300.000 hectolitres.

Avec un chiffre d'affaires de 13 milliards de F CFA, Bramali emploie 160 personnes.

Sous l'impulsion de son directeur général, Benjamin BRONNE,
BRAMALI travaille tous les jours à la réduction de sa consommation d'énergie.
par Malijet

<https://malijet.com/> 25 juin 2018

BRAMALI étant une entreprise responsable, son Directeur Technique, Carlos Loureiro, a en effet initié une série d'actions visant à baisser sa consommation d'énergie :

- BRAMALI a remplacé, à grands frais, l'ensemble de ses ampoules normales, par des ampoules LED.

- BRAMALI a synchronisé ses groupes électrogènes.

- BRAMALI a investi des sommes conséquentes sur un économiseur d'énergie, destiné à sa chaudière à vapeur.

Mais BRAMALI veut aller plus loin, en investissant dans l'énergie solaire, afin de marquer un grand coup et montrer, une nouvelle fois, l'exemple !

Carlos Loureiro, le directeur technique, s'exprime ainsi : « Toutes ces actions ont pour objectif de consommer moins, afin de respecter d'avantage l'environnement dans lequel nous évoluons ».

Et son collègue Mahamadou BARY, d'ajouter : « Nous sommes de passage sur terre, et nous avons une responsabilité à l'égard de nos enfants. Il est de notre devoir de respecter notre environnement. L'ensemble des agents de BRAMALI en est conscient, et travaille au quotidien pour ce faire ».

Grâce à aux actions ci-dessus, de même qu'à tant d'autres réalisées quotidiennement, la consommation d'énergie de BRAMALI a été réduite de 10 %.

BRAMALI ne compte néanmoins pas s'arrêter en si bon chemin, puisqu'elle compte réduire à nouveau de 10 % sa consommation d'énergie dans un futur proche.

Bravo à l'ensemble des agents de la direction technique, et félicitation à BRAMALI, qui œuvre pour le bien-être de la planète.

Sous l'impulsion de Benjamin BRONNE, directeur général de BRAMALI,
la très citoyenne entreprise de Sénou
a remis des moustiquaires à l'ensemble de ses agents.
par Malijet, 2 juillet 2018
<https://malijet.com/>

Sous l'impulsion de Benjamin BRONNE, directeur général de BRAMALI, la très citoyenne entreprise de Sénou a remis des moustiquaires à l'ensemble de ses agents.

La saison des pluies est arrivée, et les risques de paludisme sont bien réels.

Le très professionnel docteur Ibrahima FOBA a procédé, la semaine passée, à la remise de près d'un demi-millier de moustiquaires à l'ensemble des agents de BRAMALI.

Soucieux du bien-être de ses agents, BRAMALI a décidé d'investir davantage dans la santé de ses centaines d'agents, en leur remettant des moustiquaires.

Il s'agit là d'un acte applaudi par tous, compte tenu des risques liés au paludisme.

Et le docteur Ibrahima FOBA de conclure cette remise en s'exprimant ainsi : « Les forces vives de BRAMALI sont notre priorité, et je suis fier et très heureux de travailler tous les jours à leur bien-être. »

Vive BRAMALI, et vive la santé de ses centaines d'agents et de leurs familles !

En ce début d'année 2019,
la Brasserie du Mali fait peau neuve en revisitant son image à travers son logo
par Alassane Samaké
maliactu.net, 4 février 2019



Ancien et nouveau logo

Depuis 33 ans, Bramali SA est donc présent au Mali et est connu grâce à la qualité de ses produits mais aussi au travers de son logo qui contient une capsule (symbole de son activité) et un Ciwara (symbole de l'Excellence au Mali.)

Le logo d'une entreprise étant la base de sa représentation aux yeux du monde, Bramali a voulu accompagner le passage à 2019 en remodelant son image et ce nouveau logo souligne le dynamisme de Bramali qui est en perpétuelle évolution. Il s'agit de créer un mouvement d'excellence et d'avancée futuriste dans le professionnalisme industriel.

Le nouveau logo montre la direction que prend l'entreprise dans les prochaines décennies.

La BRAMALI étale ses performances !
par Fatoumata Coulibaly
(*Le Sursaut*, 7 octobre 2019)
<http://news.abamako.com/>

À son siège, le samedi 5 octobre, les responsables de la société BAMALI ont rencontré les hommes de média afin de faire un zoom spécial sur la qualité de leurs produits. L'évènement, présidé par le directeur technique de BRAMALI, Carlos Loureiro, a enregistré la présence du directeur des ressources humaines, Mamadou Diallo, du

responsable de la Santé, Sécurité au travail, Moulaye Diallo, du responsable des relations institutionnelles et RSE, Youssouf Niaré.

... Dans son intervention, le directeur technique Loureiro, a souligné que la société BRAMALI, grâce à la mobilisation des équipes techniques, commerciales et managériales, fournit chaque année plus de 80.000.000 litres de boissons d'excellente qualité.

Ensuite, il dira que leur société avec une exigence de qualité et d'innovation dotée d'équipement ultra moderne produit 86.000 bouteilles par heure.

De son côté, M. Niaré a souligné que la BRAMALI a investi plus de 23.000.000.000 de F CFA entre 2012-2013 et continue d'investir en moyenne plus de 3.000.000.000 par an pour faire face à son développement. À lui d'indiquer que la société s'est fixée comme objectif la production de 100.000 litres en 2018.

En plus, il a souligné que la BRAMALI, faisant partie des plus grands contributeurs privés maliens, offre à ses employés des perspectives de développement professionnel et de garantir l'excellence des prestations.

Après avoir soutenu que la BRAMALI a élaboré une politique de formation continue dynamique et innovante pour ses employés et recruté 200 chauffeurs de tricycles, il dira que la société a offert au centre de santé communautaire de Sénou, deux panels d'eau, un frigo solaire, deux ordinateurs bureautiques.

Ce n'est pas tout, car dans son exposé il ressort que la BRAMALI a donné respectivement au CAP et au village de Banancoro, 12 ordinateurs et un château d'eau de 6 bornes d'un coût global de 8.000.000 F CFA.

À son tour, le responsable de la Santé, Sécurité au Travail dira que la BRAMALI a investi dans la rénovation de ses installations pour réduire la consommation d'eau liée à leur activité de production et de contrôle. Aussi, il a précisé que la société a mis en place une station d'épuration pour le traitement des eaux usées de leur usine.

Selon lui, la BRAMALI porte une attention particulière à la gestion durable des ressources qu'elle utilise en réduisant la consommation et en s'assurant que les eaux usées sont bien traitées avant d'être rejetées dans la nature.

Avant de terminer, le responsable de la santé, de sécurité et du travail a souligné que la société a mis en place un programme de gestion des déchets industriels et la réutilisation des bouteilles consignées contribue à un environnement sain.

Quand la générosité de Bramali fait des heureux...
par Malijet, 13 mars 2020

Sous l'impulsion de Benjamin Bronne, directeur général de la très citoyenne entreprise de Sénou, Bramali a distribué en deux semaines plus de 200.000 bouteilles de Djino aux plus démunis. Des écoles, des orphelinats, des centres de formation, des camps de réfugiés, des centres de détention, des commissariats, des associations, des casernes, parmi tant d'autres ont reçu la visite de ces Pères Noël après l'heure qui ont fait le bonheur de tous !

Que de sourires à recevoir ces sucreries inattendues.
La générosité de Bramali a fait bien des heureux !

Le Belge de la semaine.
Nos Belges au Mali se présentent, dans leurs propres mots.
Cette semaine : Benjamin Bronne.
Ambassade de Belgique au Mali, 3 février 2021

Je m'appelle Benjamin Bronne, je suis Belge, j'ai 43 ans, et je suis le directeur général de la société Bramali, qui fait partie du Groupe Castel.

Je travaille pour le Groupe Castel depuis un peu moins de vingt ans, pour lequel j'ai eu la chance d'évoluer en République Démocratique du Congo, au Tchad, au Niger et enfin aujourd'hui au Mali.

Bramali, qui embouteille et commercialise de multiples marques telles que Coca-Cola et D'jino, mais aussi, entre autres, Castel Beer et Guinness, existe au Mali depuis trente-cinq ans.

Grâce au bon développement de ses activités, Bramali investit chaque année sur son site de production, à Bamako.

2021 ne fera pas exception à la règle, puisque Bramali verra sa capacité de production augmenter de 30 %, grâce à l'acquisition d'une quatrième ligne destinée à l'embouteillage de boissons sucrées.

La société Bramali, composée de plusieurs centaines d'agents maliens extrêmement professionnels et très motivés, est le leader dans le domaine des boissons au Mali.

Dépôt d'un préavis de grève à la Bramali : Le directeur général menace le syndicat
(Le Républicain, 21 avril 2021)
<http://news.abamako.com/>

Suite à un préavis de grève déposé par le Syndicat du Groupe Castel à Bramali demandant le départ du DRH à cause de mauvaise gouvernance, le DG de la boîte, Benjamin Bronne [Bronne], à deux mois de son départ, promet la couronne de fer aux membres du syndicat. Un bras de fer s'engage dans l'entreprise.

La situation est très tendue à l'usine Bramali, selon nos sources. Le nouveau DRH, Mamadou Hama Diallo, ne s'entend plus avec son syndicat concernant l'exécution de certaines doléances faites par les travailleurs lors d'une assemblée générale tenue dans l'entreprise, le 14 avril 2021. Il s'agissait, pour les travailleurs, de mettre dans l'accord d'établissement, des avantages qu'ils percevaient, mais qui n'étaient pas écrits. Ce sont entre autres : les primes de rotation pour les commerciaux, des tickets pour la restauration qui revenaient à 14.000 F CFA, pendant l'année et pendant les formations, des avantages sociaux. Selon nos sources, ces revendications, qui avaient fait d'accord partie, ont coïncidé avec l'arrivée du nouveau DRH en 2018. Alors, un accord avait été établi entre lui et le syndicat qu'il avait rassuré et un PV de conciliation a consacré un certain nombre de soumissions. Le syndicat, après analyse, a compris que le PV ne fait pas foi. Le DRH va donc menacer de licencier certains travailleurs pour forcer le syndicat d'abandonner ses doléances. Au nom de la restructuration de l'entreprise, certains travailleurs seront licenciés sous le label de départ négocié. Et, du constat du syndicat, ces licenciés sous des motifs fallacieux, seront remplacés par des nouveaux, dont la plupart sont venus ailleurs et surtout tirés des parents proches du DRH. Indignation et consternation au sein des travailleurs de Bramali où un bras de fer va s'engager entre le syndicat et la direction. Une vingtaine de travailleurs ont été déjà licenciés et certains ont purement et simplement préféré quitter la boîte sous la pression et souvent suite à de fausses accusations (par exemple, un travailleur fut licencié à cause d'une bouteille, après avoir étanché sa soif, a indiqué notre source). Le syndicat va donc inviter la direction au respect des clauses du contrat. Selon les mêmes sources, une chasse aux sorcières s'est installée dans l'entreprise et certains ont déjà fait les frais. Selon nos sources, le directeur, Benjamin Bronne [Bronne], qui doit partir dans deux mois, a juré de licencier tous ceux qui revendiquent. Dès lors, l'affaire aurait pris une autre tournure. La

direction va demander au syndicat de justifier la gestion du fond de roulement de 2019 à 2020 des déchets, des résidus que l'usine produit et qui servaient d'aliment bétail. Ces résidus revenaient au syndicat qui les vendait pour soutenir des travailleurs en cas de détresse. Alors, pour passer à la vitesse supérieure et faire tourner à son avantage la situation, la direction, par le DG, aurait notifié au syndicat une sommation d'huissier par le biais d'un avocat. Des manœuvres sont en cours pour mettre certains en prison afin de faire abandonner le syndicat de ses doléances et surtout l'éjection du DRH. Affaire à suivre...

Fakara Faïnké

Paralysie de la société Bramali :
Les travailleurs en grève de 72h à partir d'aujourd'hui
(Nouvel Horizon, 5 mai 2021)
<http://news.abamako.com/>

Ces derniers temps, rien ne va plus entre les travailleurs de BRAMALI regroupés dans un Comité Syndical et des responsables de la Direction de cette société. Finalement, « le bras de fer », qui ne faiblit pas, a poussé les travailleurs à observer une grève de 72 h à partir d'aujourd'hui, mercredi 5 mai 2021.

Il est important de préciser que c'est dans la paix et la stabilité qu'une entreprise peut faire des progrès significatifs, mais quand la tension est vive entre la direction et les travailleurs, il y a de quoi s'inquiéter. Pour l'intérêt de tous, si la direction et le comité syndical doivent être des partenaires, au sein de la Société BRAMALI, « le torchon brûle » entre les deux parties. Des situations de ce genre ne sont pas favorables à la bonne marche des affaires, surtout en cette période de ramadan où les fidèles musulmans consomment beaucoup la boisson. Ce qui prouve à suffisance que cette grève de 72 heures qui commence à partir d'aujourd'hui, mercredi 5 mai 2021, porte un coup dur à la Société BRAMALI.

D'aucuns disent qu' « à bout de souffle, la chèvre peut mordre ».

Apparemment, les travailleurs de BRAMALI sont à bout de souffle, donc ils sont prêts à mordre tout ce qu'ils trouvent sur leur passage.

TOUGOUNA A. TRAORE – NOUVEL HORIZON

BRAMALI : LES DESSOUS D'UNE GRÈVE DE 72 HEURES
d'après Bertin DAKOUO (*Info-Matin*)
<http://bamada.net/> 5 mai 2021

Les travailleurs de BRAMALI déclenchent une grève de 72 heures à partir de ce mercredi, nous annonce une source syndicale, laquelle précise que la cessation de travail concernera les travailleurs de l'usine ainsi que le service commercial. Quels sont les griefs des travailleurs ?

Parmi les revendications, il y a la libération des responsables syndicaux actuellement détenus à la maison centrale d'arrêt de Bamako, dont le secrétaire général du comité syndical de BRAMALI. S'il a été incarcéré sur plainte de travailleurs, une frange importante estime que les plaignants sont tout simplement instrumentalisés par l'administration qui est tenue pour responsable, au premier chef, du traitement du leader syndical.

Naturellement, le directeur des Ressources humaines, Mamadou H. DIALLO, est dans le viseur des syndicalistes qui exigent son départ sans condition. Il lui est reproché des

licenciements à tour de bras partout où il a passé, notamment à la Manutention africaine et à Cafo Jiginew (banque).

En quatre ans chez Bramali, M. DIALLO a licencié 17 travailleurs et contraint une quarantaine d'autres à la démission. Il pollue l'atmosphère par ses méthodes très peu cavalières et rarement amènes. Ce qui fait qu'il est visé par un dédagisme radical et un rejet viscéral.

Dans la série de revendications des travailleurs de BRAMALI, il y a également l'annulation des procédures impliquant leurs camarades convoqués à l'inspection du travail.

Enfin, le comité syndical exige la réintégration d'un de leurs camarades récemment licencié injustement.

*
* * *

C'est à croire que c'est la saison des grèves dans notre pays. En effet, après l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM), la coordination des comités syndicaux de la DAF, DRH, DFM de la Primature et des départements ministériels, le Syndicat des travailleurs du ministère des Affaires étrangères, la Synergie des syndicats de la police, c'est désormais officiel : la Synergie des sections syndicales des surveillants de prison a déposé, ce lundi 3 mai, sur la table du gouvernement, un préavis de grève de dix jours.

Auparavant, depuis lundi 26 avril, les opérateurs gaziers ont arrêté d'approvisionner le marché national. Leur grief porte essentiellement sur le non-paiement par l'État de la subvention sur le gaz, depuis le mois de février 2020, avec un montant cumulé d'environ 7 milliards FCFA. La durée de la suspension de la fourniture de ce produit sera fonction de la réponse qu'apportera le Gouvernement au règlement du montant impayé au titre de la subvention.

À l'approche de la fête de Ramadan, il va sans dire que cette grève de 72 heures de BRAMALI perturbera considérablement le marché et se ressentira au niveau de la consommation des ménages.

BRAMALI :
Une grève de 72 h pour exiger la libération de deux responsables syndicaux
par Kassoum Théra
<https://www.maliweb.net/> 8 mai 2021

Depuis le mercredi dernier les travailleurs de la société des Brasseries du Mali (Bramali) observent une grève de 72 h pour exprimer leur ras-le-bol par rapport aux conditions de travail dans cette boîte.

Joint par nos soins, un syndicaliste sous couvert de l'anonymat, dénonce les conditions peu orthodoxes de travail dans cette boîte. Ainsi au registre des revendications des syndicalistes figurent une demi-douzaine de doléances.

Il s'agit, entre autres, de la libération deux leaders syndicalistes dont le secrétaire général du comité syndical, Kali Sidibé, emprisonnés à la maison centrale d'arrêt de Bamako selon notre interlocuteur suite à une plainte montée par certaines personnes en complicité avec la direction générale.

Les travailleurs réclament également le départ sans condition du directeur des ressources humaines, Mamadou H. Diallo qui, est en train de gérer selon eux la société d'une main de fer.

« En quatre ans seulement, il a procédé à plus de 13 licenciements et 40 démissions forcées. D'ailleurs, une de nos collègues, poussée à la démission, a rendu l'âme », a

expliqué notre source. Pour lui, le DRH a une sombre réputation partout où il a servi notamment à la Manutention africaine, Kafo Jiginew, les sociétés minières.

Autres doléances des travailleurs : la fin des procédures engagées contre un certain nombre de leurs collègues à l'inspection de travail qui sont aussi menacés de licenciement. Ils réclament le maintien des temporisés, la réintégration d'un des leurs licencié récemment.

À noter que cette grève concerne non seulement l'usine (Bramali), mais aussi le service commercial (Bradibo).

Mali : Du rififi à la Bramali : Le leader et le trésorier du comité syndical menacés de licenciement

L'UNTM met en garde et alerte
par Mamadou Makadji
<https://maliactu.net/> 12 juin 2021

Le feu couve à la société Bramali. De nombreuses sources assurent en effet que la direction de cette entreprise est dans une logique de bannissement des activités syndicales en son sein surtout que l'actuel comité syndical est affilié à l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM). Résultat : depuis peu, trois syndicalistes ont été radiés, trois autres mis à pied ce mardi pour huit jours, les dossiers de deux autres, dont le secrétaire général, sont depuis le début de cette semaine entre les mains de l'inspecteur du travail de Koulikoro pour licenciement.

À en croire de nombreuses sources, le bras de fer entre la direction et le syndicat remonte à la tenue d'une récente assemblée générale au cours de laquelle le départ du très craint directeur des ressources humaines, Mamadou H. Diallo, a été réclamé, tout comme d'autres revendications.

« Depuis lors, c'est la lune de fiel entre les deux parties qui se regardent en chiens de faïence. Conséquence : une cascade de licenciements a été engagée contre les membres du bureau syndical », précise notre source.

Le secrétaire général adjoint, le secrétaire à l'information et le jeune frère du secrétaire aux finances ont été licenciés. Trois autres syndicalistes ont écopé mardi dernier de huit jours de mise à pied. Bien avant, 84 temporisés ont été licenciés. Quant au secrétaire général, Kaly Sidibé, et le trésorier, Bandiougou Soumounou, ils sont sous la menace de licenciement et traversent des moments difficiles.

« La direction a introduit par procuration à travers des employés de la société une plainte contre les deux syndicalistes qui ont passé un mois de prison. Ils ne sont pas encore sortis d'affaire, car une demande de licenciement a été introduite à l'inspection du travail », affirme notre source, qui ajoute que les parties étaient en début de semaine à Koulikoro devant l'inspecteur du travail.

Pour notre interlocuteur, l'UNTM ne veut pas lâcher ses camarades syndicalistes pour la simple raison qu'elle a envoyé une mission lors de leur comparution dans la capitale du Méguétan.

Le secrétaire général Yacouba Katilé a exprimé dans un courrier en date du 8 juin adressé au directeur de Bramali Benjamin Bronne ses vives préoccupations quant à l'entrave de la liberté syndicale dans sa société et dénoncé en même temps les « actes ignobles » du directeur des ressources humaines de Bramali, Mamadou H. Diallo, connu pour ces licenciements à la pelle à Bramali, comme partout où il a passé, notamment à la Manutention africaine et dans une société minière de la place.

Affaire à suivre.
Kassoum Théra

Sébastien Castegnaro, directeur général (juin 2021)

Institut supérieur de commerce, Paris (1989-1992)
Attaché commercial à l'ambassade de France à Dakar février 1993-mai 1994)
PepsiCo (mars 1899-octobre 2010)
Bel (Afrique)(nov. 2010-octobre 2019)
MBI/LBO (juillet 2020-déc. 2020)

Mali : Liberté syndicale à Bramali : la bravade du directeur général sortant
par Bertin Dakouo
Source : Info-Matin
[https ://maliactu.net/](https://maliactu.net/) 16 juin 2021

Malgré la lettre qui lui a été adressée par le secrétaire général de l'UNTM Yacouba KATILE, le directeur général sortant de BRAMALI, Benjamin BRONNE, continue à vouer une aversion totale aux responsables syndicaux qui traversent un sale temps pour raison de harcèlement.

L'on apprend de sources dignes de foi que plusieurs d'entre eux ont été licenciés et d'autres sont sur la liste d'attente pour renvoi, dont le secrétaire général du comité syndical de la structure Kaly SIDIBE. Que se passe-t-il au niveau de cette brasserie avec ce DG sur le départ ?

Courant cette semaine, apprend-on, BRAMALI doit avoir un nouveau directeur général en la personne de l'Italien CASTAGNERO [sic]. Ce dernier vient à un moment où la société traverse l'une des périodes les plus difficiles de son existence sur le plan social. D'ailleurs, beaucoup de travailleurs se demandent si le nouveau patron de la boîte pourra sortir l'entreprise du trou dans lequel il a été plongé par Benjamin BRONNE, le directeur général sortant.

Car, depuis un certain temps une série de licenciements a été engagée contre les membres du bureau syndical rapporte un délégué du personnel. Ainsi le secrétaire général adjoint, le secrétaire à l'information et le jeune frère du secrétaire aux finances ont été remerciés du service. Trois autres syndicalistes ont reçu mardi dernier huit jours de mise à pied. Bien avant, 84 temporisés ont été licenciés.

Quant au secrétaire général Kaly SIDIBE et le trésorier Bandiougou SOUMOUNOU, ils traversent des moments difficiles, nous fait-on savoir.

« La Direction a introduit par procuration à travers des employés de la société une plainte contre les deux syndicalistes qui ont passé un mois de prison. Ils ne sont pas encore tirés d'affaire, d'autant plus qu'une demande de licenciement a été introduite à l'inspection du travail » a affirmé notre source qui a ajouté que les parties étaient en début de semaine à Koulikoro devant l'inspecteur du travail.

En tout cas pour notre source l'UNTM ne veut pas lâcher ses camarades syndicalistes pour la simple raison qu'elle a envoyé une mission lors de la comparution de ses camarades à Koulikoro. Ce n'est pas tout, le secrétaire général Yacouba KATILE a écrit a exprimé dans un courrier en date du 8 juin adressé au Directeur de BRAMALI Benjamin BRONNE ses vives préoccupations quant à l'entrave de la liberté syndicale dans sa société et dénoncé en même temps les « actes ignobles » du Directeur des ressources humaines de BRAMALI Mamadou H. Diallo connu pour ces licenciements à la pelle à BRAMALI, comme partout où il est passé, notamment à la Manutention africaine et dans une société minière de la place.

M. KATILE a, en effet, écrit : « Le secrétaire général de l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM) vous adresse cette lettre pour déplorer encore une fois de

plus toute l'opposition de certains responsables au respect de la liberté syndicale. Ils se singularisent par des manœuvres dont la moralité n'est nullement honorable pour le Mali.

En effet, à BRAMALI, le directeur des ressources humaines, déjà habitué de longue date à des intrigues contre les travailleurs, vient de récidiver.

Que le bureau syndical ait initié un programme d'attribution des lots à usage d'habitation aux travailleuses et travailleurs ayant enregistré des insatisfactions dans la gestion du fait d'un propriétaire foncier, d'un géomètre ou notaire, est une chose qui a frappé de nombreuses entreprises. »

Source : Aujourd'hui Mali

AFFAIRE DE LICENCIEMENT ILLICITE :
QUAND LA SOCIÉTÉ BRAMALI DÉFIE UNE DÉCISION DE JUSTICE !
par Issa Djiguiba
(Le Pays, 15 décembre 2021)
<http://bamada.net/>

Pour la plupart des syndicalistes, la société Bramali n'entend point réintégrer ces employés licenciés conformément à la décision rendue par le tribunal administratif de Bamako le 12 novembre 2021. De façon intelligente, la direction de Bramali défie cette décision, en faisant travailler les concernés juste 48 heures avant de les suspendre à nouveau et introduire une nouvelle procédure de licenciement devant l'inspection de travail à Koulikoro.

« *Lorsqu'on a amené notre lettre de réintégration, la société nous a fait travailler le vendredi 10, samedi 11 et le lundi 13 décembre, on nous a jeté à la figure à nouveau, une nouvelle lettre de suspension avec comme motif qu'ils ont saisi à nouveau l'inspection du travail à Koulikoro pour une demande de licenciement* », nous confie le secrétaire général du syndicat Bramali, Kally Sidibé avant de souligner que c'est le directeur des ressources humaines (DRH), notamment la personne de Mamadou H Diallo, qui serait derrière toute cette situation. Le secrétaire général a profité de l'occasion pour inviter le directeur général actuel de la Société de Bramali SA, Sébastien Castegnaro, à ne pas tomber dans les mêmes jeux de manipulation que son prédécesseur Benjamin Bronne.

Car, selon lui, cette nouvelle procédure de licenciement n'est qu'une façon claire qui démontre que la société Bramali ne veut pas se plier à la décision du tribunal administratif de Bamako rendue le 12 novembre 2021.

Dans cette affaire, la Bramali SA reproche à ces employés, pour la plupart des syndicalistes, d'avoir fait perdre à la société plus de 25 millions, lors de leur mouvement de grève. Pour donc leur [faire] payer ce préjudice, la Bramali avait saisi à l'époque, l'inspection du travail à Koulikoro qui a finalement donné un avis favorable au licenciement des employés cités, les 6 mai et 10 juin 2021.

Mécontent de cette décision de licenciement, les employés concernés ont introduit une plainte devant le tribunal administratif qui a, au cours du jugement numéro 483 du 12 novembre 2021, donné la décision de leur réintégration. Une décision à laquelle la société Bramali a bien manifesté sa volonté de prendre acte. « On veut tous réintégrer, qu'on nous mette dans nos droits » ont pour leur part manifesté.

Mali : La Bramali offre un nouveau forage aux populations de Banankoro
par Jean Joseph Konaté

La société Bramali a procédé le mercredi 2 février 2022, à la remise officielle d'un forage pour les habitants du village de Banankoro complémentaire-ouest. La réalisation de cette infrastructure a coûté huit millions de F CFA. C'était en présence du directeur général de la Bramali, Sébastien Castegnaro, du sous-préfet de Sanankoroba, Mahamadou Hamidou, et des autorités communales et coutumières de Banankoro.

L'accès à l'eau potable de qualité et à des installations sanitaires est un droit indispensable à la santé des Maliens. C'est pourquoi le directeur général de la Bramali dira que cette donation est un soutien à l'endroit des populations environnantes avec lesquelles la société cohabite. « Nous avons le souci de cohabiter et d'apporter notre soutien aux gens qui nous entourent : c'est un devoir moral. Nous voulons leur apporter notre soutien à cette population, surtout à la jeunesse qui constitue l'avenir du Mali », a-t-il déclaré.

Ainsi, il a indiqué que la Bramali est en discussion très avancée avec les autorités coutumières, administratives et communales pour la réalisation d'autres projets au profit des populations. « Je compte vous revoir pour d'autres réalisations », a-t-il dit.

Par ailleurs, Seydou Samaké, représentant de la mairie de Sanankoroba, dira que la Bramali est partie prenante de toutes les activités de développement de la commune. « La mairie demande à la Bramali de pérenniser ce genre d'activité au profit des populations », a-t-il indiqué.

Pour sa part, le sous-préfet de Sanankoroba a salué la Bramali pour son constant soutien à la circonscription de Sanankoroba dans tous les domaines pour la réalisation de leurs projets et programme dont ce forage constitue la preuve concrète de ce soutien.

Il a cependant exhorté les bénéficiaires à prendre soin de cette donation qui est le fruit d'énormes efforts financiers par le donateur.

Partenaire de croissance du Mali depuis plus de trente ans, Bramali est un des plus grands contributeurs privé au Mali et œuvre quotidiennement pour le bien-être des communautés maliennes.

Semaine de la santé et du travail au Mali :
Une tradition respectée par BRAMALI et ses partenaires
par Tidiane Bamadio
soloninfo24.com 30 avril 2022



Dans le cadre de la célébration de la semaine de la santé et de la sécurité au travail, l'O&S Agence Conseil, en partenariat avec les Brasseries du Mali (Bramali), a organisé une cérémonie de clôture ladite semaine, hier, vendredi 29 avril 2022, dans la cour de BRAMALI. Plusieurs personnalités politiques, des leaders religieux ainsi la société civile ont pris part à cette cérémonie.

À cette occasion, le directeur général de BRAMALI, M. Sébastien Castegnaro, a souligné que « Bramali est un acteur économique, social et citoyen majeur au Mali. » L'entreprise est l'une des plus grandes contributrices privées nationales et emploie près de 400 personnes. Durant plusieurs années, l'entreprise citoyenne multiplie ses efforts pour assurer la sécurité de ses collaborateurs en instaurant une démarche santé-sécurité au travail (SST) avec une « tolérance zéro » des accidents du travail », a précisé le directeur général de la Brasserie malienne.

Pour lui, l'objectif de cette cérémonie est d'assurer la prévention et la réduction des accidents de travail, et cela, sur la durée.

Ainsi, il affirme que la sécurité est l'affaire de tout un chacun, l'implication de l'ensemble des travailleurs est primordiale.

Toujours selon le patron de BRAMALI, le capital, le savoir-faire et les ressources humaines sont les piliers qui permettent à l'entreprise d'exceller. BRAMALI valorise et soutient l'émergence des talents au sein de ses équipes. Elle met ainsi l'accent sur la formation et sur la transmission des connaissances des anciens sur les métiers propres à la compagnie tels que les services généraux, le conditionnement et la fabrication, a conclu le directeur général des Brasseries du Mali.

À noter que l'O&S Agence Conseil est un cabinet spécialisé dans l'assistance aux entreprises, le marketing, la communication et l'événementiel.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :
BRAMALI RÉCOMPENSE SES AGENTS QUI RESPECTENT LES MESURES PRÉVENTIVES
par Moussa Samba Diallo
(*Le Républicain*, 10 mai 2022)
<http://bamada.net/>

Dans le cadre de la clôture de la semaine de la santé et de la sécurité au travail, la Société des Brasseries du Mali (Bramali) a récompensé ses agents qui respectent les mesures préventives, d'hygiène et de sécurité destinées à assurer la protection de la santé des travailleurs. C'était le vendredi 29 avril 2022 au sein de l'usine, en présence du Directeur général de la société, Sébastien Castagnero, ainsi que des autorités administratives et coutumières de Sanakoroba.

« La sécurité au travail est une démarche pluridisciplinaire qui vise à supprimer ou à réduire les risques d'accident susceptibles de se produire lors de l'exercice d'une activité professionnelle. Protéger les travailleurs, c'est protéger la vie, préserver l'intégrité, maintenir les travailleurs en santé face aux risques d'accident et de maladie », c'est par ces mots que le directeur général de Bramali, Sébastien Castagnero, a entamé ses propos. Il a fait savoir que prévenir les accidents de travail contribue à offrir un environnement de travail valorisant, sans stress, favorable à un développement positif et enrichissant des ressources humaines, d'où l'idée de cette semaine de la santé et de la sécurité au travail au sein de Bramali. Il a noté que la célébration de cette semaine a été une aubaine pour formuler des suggestions susceptibles d'améliorer les conditions de travail ; d'établir et d'exécuter un programme d'hygiène et de sécurité en rapport avec les activités de l'entreprise ; de diffuser les informations relatives à la protection de la santé des travailleurs et au bon déroulement du travail.

Le sous-préfet de Sanakoroba, Mahamadou Hamidou, a félicité les dirigeants de Bramali pour l'organisation de cette semaine. Il a signalé que tout travailleur est tenu de se conformer rigoureusement aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité sur les lieux de travail, ainsi qu'aux instructions de l'employeur et aux prescriptions du règlement intérieur, notamment en ce qui concerne l'utilisation et l'entretien des équipements de protection individuelle mis à sa disposition. Des moutons, des casques, des gilets, ainsi [que] plusieurs autres cadeaux ont été remis aux agents qui se sont distingués durant cette semaine de la santé et de la sécurité au travail qui a débuté le lundi 25 avril et s'est achevée le vendredi 29 avril 2022.

BRAMALI a élargi son portefeuille de produits le 8 juin 2022 avec le lancement de World Cola et de YouZou, deux saveurs qui rafraichissent et étanchent la soif des jeunes maliens.

En rappel, World Cola et YouZou sont des boissons gazeuses de qualité faites à base d'arômes de cola et de limonade qui répondent aux attentes de qualité du marché malien à un prix de vente conseillé de 200 F CFA pour les bouteilles ou bidons de 30 cl.

Mali : Coca-Cola rompt avec Bramali
par IDRISSA KEITA

<https://afrimag.net/> 30 janvier 2023

.....
Le brasseur basé à Bamako ne semble guère déstabilisé par la rupture de son partenariat avec Coca-Cola car il a mis sur le marché le duo né des ruptures à Abidjan et Ouaga : les boissons World Cola et Youzou.

.....
Tout ce qui pouvait rappeler le vieux drink [a été enlevé] pour laisser place au duo cité plus haut.

Les spéculations vont bon train sur le futur embouteilleur des marques de Coca-Cola au Mali... Tout indique que les Nouvelles Brasserie du Mali (NBB) pourraient rafler la mise.

Son promoteur, Madiou Simpara, influent homme d'affaires et représentant de Samsung, en a les moyens et a le profil indiqué pour empêcher que Coca cola soit « morte de sa belle mort » au Mali.

NOUVELLE DÉNOMINATION

BOISSONS RAFRAÎCHISSANTES DU MALI (2023)

16 août 2023 :

BRAMALI fabrique et commercialise sous licence les produits BGI et de grandes sociétés internationales telles que Vimto et Guinness.

Boissons rafraîchissantes du Mali – Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.739.210.000 de F CFA – Ma.Bko.2005.B1043

Siège social : Route de Bougouni B.P 67 Bamako (MALI)

Tel : (223) 20 79 48 42- Fac : (223) 44 90 00 91

bramali.com
